



REPUBLIQUE DU BENIN (RB)



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (U.A.C.)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)

DEPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE ET DE LA
COMMUNICATION (DSLCL)



Option : *Information- Communication*

Mémoire de maîtrise

Thème

**Contribution aux Stratégies de Communication pour
l'éradication du trafic des enfants dans les zones rurales :
Cas des villages Tangbé, Affossowogba, Tanta et Za-aga
dans la commune de Za-kpota**

Présentée par :

**DJAGOUN I. Joviale
Boucharatou**

Sous la direction de :

Albert Bienvenu AKOHA,
Professeur Titulaire des Universités du
CAMES et UAC/FLASH/DSLCL

Année Académique : 2012-2013

THEME :

Contribution aux stratégies de communication pour l'éradication du trafic des enfants dans les zones rurales : Cas des villages Tangbé, Affossowogba, Tanta et Za-aga dans la commune de Za-kpota

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| SOMMAIRE | ii |
| DEDICACE..... | iii |
| REMERCIEMENTS | .iv |
| Liste des abréviations et des sigles..... | v |
| Liste des tableaux | vi |
| Liste des graphiques | .vii |
| INTRODUCTION GENERALE | 1 |
| CHAPITRE I : CADRE DE L'ETUDE | 4 |
| CHAPITRE II : PROBLEMATIQUE DU FLEAU ET OBJECTIFS DE L'ETUDE | 15 |
| CHAPITRE III : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET REVUE DE LITTERATURE..... | 24 |
| CHAPITRE IV : TRAFIC DES ENFANTS, SES IMPLICATIONS ET LA STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR UNE LUTTE EFFICACE. | 33 |
| CHAPITRE V : PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSES DES DONNEES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN..... | .63 |
| CONCLUSION GENERALE | 79 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | |
| ANNEXES | |
| TABLES DES MATIERES | |

DEDICACE

A tous les enfants de Za-Kpota ;
A toutes les victimes du trafic des enfants...
Je dédie ce modeste travail.

REMERCIEMENTS

A Dieu tout puissant qui a su guider mes pas et éclairer mon esprit et intelligence tout au long de ce travail ;

Au professeur Albert Bienvenu AKOHA pour avoir malgré ses nombreuses occupations, accepté de diriger le présent mémoire ;

A Madame ASSABA, responsable du centre de promotion sociale de Za-kpota pour sa disponibilité à répondre à nos questions ;

A Monsieur Jean-Marie ALLAGBE, chef d'arrondissement de Kpakpamey dans la commune de Za-kpota pour son soutien ;

A toute l'équipe municipale de la mairie de Za-kpota pour leur disponibilité à répondre à nos différentes questions ;

A mon père, DJAGOUN Yaya Paradis pour m'avoir mis sur le bon chemin et pour son soutien constant ;

A ma belle-mère, Mme TCHEKPO Philomène et à ma fille Mlle TCHEKPO Fridoline pour leur soutien et leur compréhension.

Liste des abréviations et des sigles

TDH : Terre des Hommes

ONG : Organisation Non Gouvernementale

UVS : Unité Villageoise de Santé

CPS : Centre de Promotion Sociale

CCC : Communication pour le Changement de Comportement

TAR : Théorie de l'action Raisonnée

UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance

OIT : Organisation Internationale du Travail

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

ONU : Organisation des Nations Unies

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Répartition par arrondissement et village et par catégories socioprofessionnelles des personnes enquêtées

Tableau N° 2 : Types de familles étudiées

Tableau N°3 : Connaissance des structures luttant contre cette pratique à Za-kpota

Tableau N° 4 : Implications des populations dans les actions des structures

(TDH, UNICEF, Centre de Promotion Sociale)

Tableau N° 5 : Action des différentes structures et personnalités

Tableau N° 6 : Les canaux de communication utilisés et type de sensibilisation

Liste des graphiques

Graphique 1 : degré de connaissance de la pratique du fléau par la population

Graphique2 : Type de trafic d'enfants

Graphique3 : Déterminants à la pratique du trafic



INTRODUCTION

Depuis le début du siècle dernier, on a constaté une mobilisation générale notamment de la part des institutions sous régionales, internationales et des médias, sur le sort réservé aux enfants dans le monde entier. Cette préoccupation de la communauté internationale fait suite aux multiples souffrances causées aux enfants à la suite de la première guerre mondiale. L'inquiétude se rapportait surtout aux conditions de vie des enfants et d'existence de ces êtres vulnérables que sont les enfants (Plan Bénin 2002). Ainsi, le rêve de la communauté internationale en général et celui du Bénin en particulier, est de voir disparaître un des fléaux qui gangrènent la vie et hypothèquent l'avenir des enfants : le trafic des enfants.

En effet, il a été constaté que ce phénomène est bien présent au Bénin et plus précisément dans ses villages et campagnes comme la commune de Za-kpota réputée dans le trafic des enfants et spécialisée dans la fourniture de la main d'œuvre enfantine. Certains enfants sont considérés comme des instruments de travail, des sources de revenus, bref de la valeur marchande indépendamment de leur âge, de leur volonté et ce sans distinction de sexe de religion. Ces enfants sont déplacés de force, violés et vendus à des personnes généralement inconnues de leurs parents/ géniteurs, pour être exploités soit dans les travaux domestiques, soit dans les carrières et industries. Ils sont aussi utilisés pour alimenter les maisons de prostitution. Ainsi, depuis quelques années, le Bénin est de plus en plus indexé comme la plaque tournante du trafic des enfants en Afrique, un pays récepteur, pourvoyeur et de transit pour le trafic des enfants en Afrique de l'ouest (Terre des Hommes, 2006).

Les enfants victimes de ce trafic sont exploités par leurs tuteurs ou employeurs, non pas pour leur bien-être et leur épanouissement, mais à des fins personnelles et l'enfant « travailleur » n'a comme salaire que le pain quotidien qui d'ailleurs se négocie ; ils subissent une violence physique et morale.

Il convient également de signaler que le trafic des enfants est un

phénomène qui dépasse les frontières sous régionales.

En effet, soixante-quinze pour cent (75%) des enfants albanais disparaissent des orphelinats grecs pour alimenter des réseaux de trafic. Ces enfants sont destinés aux carrières et aux maisons de prostitution.

On peut donc dire sans se tromper que, le trafic des mineurs est une pandémie mondiale qui mérite d'être combattue et plus précisément à Za-kpota au Bénin.

Pour cette lutte, la réaction des communautés nationales et internationales ne s'est pas fait attendre. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens par plusieurs institutions internationales telles que l'UNICEF, TERRE DES HOMMES, dans la localité pour lutter contre ce trafic, le phénomène persiste toujours. Les enfants sont surtout déplacés vers le Nigeria où il travaille dans la carrière d'Abeokuta. Les dispositions légales et réglementaires telles que les déclarations, les conventions, les lois, des ordonnances et d'autres actes ont été édictés par l'Etat béninois et la communauté internationales pour contrer le trafic des mineurs et protéger la gente juvénile.

Malgré, ces textes de lois et règlements existants, le trafic des enfants se poursuit et se développe dans les villages de la commune de Za-kpota au grand mépris de toute morale, de toute éthique et en violation des règles en matière des droits des enfants.

Le problème qui se pose à nous est de savoir, comment se manifeste en réalité à Za-kpota, le trafic des enfants, quelles sont les actions déjà menées jusque-là ? Et enfin proposer une stratégie de communication-éducation pour un changement de comportement des ménages face à ce fléau.

Ce sont là, autant de préoccupation qui nous ont conduites à choisir comme thème de mémoire de maîtrise en Linguistique option Communication, **«Contribution aux stratégies de communication pour l'éradication du trafic des enfants dans les zones rurales : cas des villages Tangbé, Affossowogba, Tanta et Za-aga dans la commune de Za-kpota. »**



CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE I : CADRE DE L'ETUDE

Notre cadre d'étude est constitué de quatre (04) villages de la communes de Za-kpota, dans le département du Zou. Il s'agit d'Affossowogba, de Tangbé (arrondissement de Kpakpamey), et de Tanta, de Za-aga (arrondissement de Za-Tanta). Ces villages ont été sélectionnés sur la base des ressemblances existantes entre le vécu des populations, les traits socio culturels, les caractéristiques démographiques, géographiques, économiques et sociolinguistiques.

I. Présentation du cadre d'étude

1. Localisation

Les villages, Affossowogba, Tanta, Tangbé, et Za-aga sont des villages de la commune de Za-kpota. Ils sont localisés respectivement dans les arrondissements de kpakpamey et de Za-Tanta comme suit : les villages Affossowogba et Tangbé sont dans l'arrondissement de Kpakpamey. Les villages Tanta et Za-aga sont dans celui de Za-Tanta, selon le dernier découpage territorial administratif (PDC 2006)

2. Caractéristiques économiques

Sur le plan économique, la principale activité menée par les habitants de ces quatre villages est l'agriculture. Ceci se justifie par le fait que ces villages se trouvent dans les zones rurales où les sols cultivables sont à proximité des habitations et du fait aussi de l'éloignement de ces localités des villes environnantes. En effet selon l'étude réalisée en 2006 par Afrique Conseil sur la commune de Za-kpota, l'agriculture serait la principale source de revenu des ménages vivant dans ces zones. Elle occupe près de 85% de la population active, avec une forte participation de la gente féminine.

Il faut aussi souligner que les populations exerçant l'agriculture n'ont pas des outils modernes pour le travail, elles le font toujours avec les outils rudimentaires.

3. Caractéristiques démographiques

Selon la répartition de la population de la commune de Za-kpota par arrondissement et par village, le village d'Affossowogba compte 1124 habitants ; celui de Tangbé 1505 ; celui de Tanta 1362 et celui de Za-aga 2180 habitants. La population de notre cadre d'étude est composée des pères et mères de familles qui ont sous leur responsabilité plusieurs enfants en référence aux caractéristiques de notre échantillon c'est-à-dire un fort taux de natalité.

Selon l'étude réalisée par Afrique conseil en 2006, la commune de Za-kpota compte 105635 personnes avec 45% d'hommes et 55% de femmes avec 0,81% de masculinité.

4. Réalités socio culturelles et représentations sociales du fléau : trafic des enfants

La commune de Za-kpota en général et les quatre villages, cadre de notre étude s'illustrent tristement au plan local, national, régional et même international comme plate-forme du trafic des enfants dans le monde, ce qui constitue un grand fléau social. Ceci est démontré par une étude réalisée sur ce fléau par PROCHILD en 2003 dans cette commune, qui montre que, 81% des ménages de ces villages y participent. Selon cette étude, le nombre moyen d'enfants placés est de 2,2 sur le plan national. Les parents préoccupés par l'avenir de leurs enfants, les confient à des personnes étrangères parfois connues pour les aider. Et aussi pour la population de ces villages, laisser partir les enfants leur permet d'avoir un soulagement en ce qui concerne les charges à supporter et d'avoir espoir en un avenir plus radieux pour toute la famille. En effet, ils

n'ont pas les moyens de subvenir aux besoins des enfants, alors le trafic des enfants est une porte de sortie pour ces parents. Ainsi, ces représentations sociales et l'environnement de vie quotidienne déterminent le recours des parents au trafic des enfants. Que le trafiquant soit une personne connue ou inconnue, là n'est pas le problème, l'important c'est de pouvoir avoir une récompense en retour quelle que soit sa nature.

II. Profil sociolinguistique de la zone d'intervention

Il consiste à présenter les caractéristiques sociolinguistiques des populations de la commune de Za-kpota ainsi que la principale langue parlée dans les quatre (04) villages objets de notre étude.

1. Situation des langues béninoises

Kounouho (2005) dans son mémoire de maîtrise en Sciences du langage et de la communication option didactique des langues a montré que « les langues béninoises appartiennent dans leur ensemble à la famille Niger-Congo selon la classification de Greenberg. Elles se divisent en trois (03) groupes. On distingue le groupe gur ou voltaïque, le groupe kwa et les autres groupes que sont l'afro-asiatique et le nilo-sahara.

En matière de localisation, les langues du groupe gur ou voltaïque regroupent la quasi-totalité des langues du nord Bénin. Ces langues appartiennent à la famille Niger Kordofan selon Greenberg (Kounouho, 2005).

Les langues du groupe kwa se retrouvent dans presque tous les départements du sud Bénin et appartiennent à la famille Niger Congo. Ce sont des langues à structure syllabique ouverte de type consonne Voyelle (CV). Elles se subdivisent en deux sous-groupes : « édé » comprenant tous les parlers yorubas et le sous-groupe « gbé ». Il s'agit notamment pour les langues édé, du édé

cabè, édé ifè édé ica, édé nago et édé yoruba. En ce qui concerne les langues gbé, il y a le fongbé, ajagbé, ayizogbé gungbé, tofingbé maxigbé ... (Kounouho, 2005).

Pour ce qui concerne l'afro-asiatique il y a le hausa qui est une langue tchadique. Le nihilo-sahara comprend le (dendi/zarma) qui est une langue songhaï.

Au regard de cette classification, nous pouvons déduire que « dans le département du Zou, les langues parlées appartiennent au groupe Kwa. Il faut aussi qu'une seule langue est très parlée et prédominante à 95% à Za-kpota qui est le fongbé.

2. Présentation des langues du cadre d'étude

La commune de Za-kpota est originairement fongbé. Pendant notre étude dans les quatre villages à savoir : Affossowogba, Tangbé, Tanta et Za-aga, nous avons recensé deux langues qui sont le fongbé et le maxigbé. Mais nous avons constaté que le fongbé est la langue la plus parlée et la plus répandue dans ces localités à 95%. Les locuteurs maxigbé très peu nombreux ne parlent plus la langue mais s'exprime en fongbé du fait qu'ils côtoient les ressortissants de la localité.

Alors pendant la collecte des données sur le terrain, c'est la langue fongbé qui nous a servi lors de l'administration des questionnaires et du focus group.

III. Informations spécifiques sur le cadre d'étude

1- Caractéristiques géographiques

Les villages Affossowogba et Tangbé font partie des sept (07) villages que compte l'arrondissement de kpakpamey. Quant aux villages Tanta et za-aga, ce sont des villages de l'arrondissement de za-Tanta qui comptent lui neuf (09).

a. La Végétation

Dans ces villages, la végétation originelle est une forêt claire qui a été fortement détruite du fait de la forte poussée démographique. Cette végétation est quasiment remplacée aujourd'hui par des habitations et des champs de cultures des produits vivriers comme le maïs, la tomate, le piment, le manioc, le haricot et les orangers. Le produit de rente dans ces villages est la culture de palmier à huile. Le couvert végétal se trouve présentement dominé par une palmeraie artificielle ; on note la présence des arbres qui servent dans la médecine traditionnelle à guérir plusieurs maladies comme le paludisme, une plaie gangrénée.

b. Le Relief

Le relief est en général dans la commune de Za-kpota peu accidenté. Il est dominé par un plateau uniforme bordé par une pente en direction du lit du fleuve Zou. Cependant, on observe dans les arrondissements de Kpakpamey et d'Allahé de légères surélévations avec quelques affleurements rocheux.

c. Hydraulique

Les villages ne sont pas encore alimentés en eau potable de la SONEB. Il n'y a non plus d'adduction d'eau, la population utilise l'eau des puits qui sont aussi insuffisants pour tous leurs besoins. Ces puits sont à ciel ouvert et pollués par toutes sortes de déchets, ce qui entraîne des maladies diarrhéiques.

d. Environnement

L'environnement est très pollué avec des déchets ménagers et des noix de palme qui ont servi à fabriquer de l'huile rouge.

e. Infrastructures routières

Les voies qui mènent dans ces villages sont des pistes rurales impraticables pendant les saisons pluvieuses et sèches. Cela ne permet pas un accès facile dans les villages ; ce qui provoque parfois l'oubli de certaines localités dans la lutte contre le trafic des enfants. Il faut aussi noter que en général à Za-kpota la seule grande voie est la route non revêtue Bohicon-Covè.

2- Caractéristiques socio culturelles.

a. Religion

La religion la plus praticable dans notre cadre d'étude est l'animiste. Il y a aussi des chrétiens et des musulmans mais en nombre faible. Il y a le grand syncrétisme religieux et une pacifique cohabitation entre ces différentes religions.

b. Organisation sociale

Dans ces villages, les familles vivent ensemble dans de grandes concessions qui sont dirigées par un chef. Le chef est souvent une personne plus ancienne et c'est autour de lui que tout tourne. Au milieu de cette concession, il existe de petites familles qui se prennent en charge eux-mêmes. Les décisions sont prises par le chef de famille et communiquées aux hommes qui informent à leur tour les femmes de la maison.

c. Autres occupations.

En dehors de leurs petits commerces, les femmes se rassemblent en groupe par village. Elles font dans ces groupes la transformation des noix de palme en huile rouge. Les hommes eux en plus des champs font l'élevage des volailles, bœufs, moutons et porcs.

d. Système éducatif.

Il existe dans chaque village une école primaire publique mais pas de collège d'enseignement général. Les écoles sont de moins en moins fréquentées par les enfants pour différentes raisons. Ceci fait que les salles de classes sont presque vides. Il y a aussi un problème d'infrastructures qui manquent et aussi la vétusté des salles de classes de certaines écoles qui ne permettent pas aux enfants et à l'enseignant de bien travailler. D'où la question de savoir si les enfants reçoivent de bons enseignements. En plus de cela il y a le problème de la qualification des enseignants.

e. Système sanitaire

Il n'existe pas des centres de santé et les unités villageoises de santé (UVS) dans les villages cibles. Pour se rendre dans les centres de santé ou des UVS, les populations parcourent des kilomètres pour aller dans les villages voisins où il y a des unités villageoises de santé. Et ces UVS souffrent énormément du manque des appareils de travail et du personnel qualifié.

Le taux de fréquentation de ces UVS diminue de jour en jour. Les principaux cas qu'on enregistre dans ces UVS sont des complications survenues après un accouchement à domicile, des maladies comme le paludisme, les infections cutanées et respiratoires aiguës.

f. Canaux de communication.

Les villages n'étant pas électrifiés, les villageois n'ont pas accès à la télévision. Mais ils peuvent écouter la radio. La radio la plus écoutée par les adultes est la radio de Bohicon et celle de Covè. Les canaux traditionnels de communication comme le conte, le théâtre, la chanson sont donc les plus utilisés.

g. Besoins.

Les villageois n'ont pas accès à l'eau potable. Les puits sont insuffisants. La principale source d'éclairage est le pétrole. Les routes sont constituées de

pistes en terre rouge et la principale route n'est pas revêtue. Les routes secondaires sont très dangereuses et presque impraticables pour les véhicules. Les centres de santé et les UVS et le personnel sanitaire sont insuffisants. Et la commune en général n'a pas une radio communautaire. Ces villageois ont aussi besoin des appuis financiers pour la promotion de leurs ressources agricoles et artisanales en initiant à leur intentions des projets de développement local, que cela soit du gouvernement ou de quelque institution , l'important c'est qu'ils puissent bénéficier de ces genres de projet pour le bien être de toutes les couches composantes de ces zones rurales.



CHAPITRE DEUXIEME

CHAPITRE II : PROBLEMATIQUE DU FLEAU ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Ce chapitre concerne la problématique mais aussi le cadre théorique et méthodologique que le présent mémoire emprunte.

I- Problématique

Dans la commune de Za-kpota, le trafic des enfants est toujours d'actualité. Il ressort des quatre villages concernés par notre étude dans la commune qui sont, Tangbé, Affossowogba, Tanta et Za-aga que les principaux acteurs de ce trafic sont souvent des étrangers aidés par des proches de la victime ou des autochtones du milieu. Il s'agit des parents géniteurs paysans (polygames ou non) qui organisent le départ de l'enfant, des tuteurs ou alliés de la famille.

Dans ces villages cibles, qui sont les villages les plus touchés par le trafic des enfants à Za-kpota, les 95% des enfants déplacés sont amenés au Nigéria pour travailler dans les carrières d'Abeokuta. Mais aussi, certains enfants, à la recherche de gain facile pour acquérir des objets de luxe (chaussures, radio, vélo, etc.), se laissent conduire vers les centres urbains par des adultes qui leur promettent « l'eldorado » c'est-à-dire le paradis.

Malgré les actions gouvernementales à travers les textes de loi mis en place pour lutter contre ce phénomène au Bénin, force est de constater que le phénomène prend de l'ampleur chaque jour qui passe dans ses campagnes et villages .Le trafic des enfants à Za-kpota est transfrontalier. Les enfants sont envoyés vers le Nigéria où ils travaillent dans les carrières d'Abeokuta pour ce qui est des garçons et des bonnes à tout faire pour les filles.

Cela sous-entend que les lois seules ne peuvent pas changer la situation, elles constituent un cadre de référence pour ce qui est permis et ce qui n'est pas tolérable. La lutte contre le trafic des enfants à Za-kpota doit être dépassionnée, sans nationalisme exacerbé et faire l'objet de concertation à plusieurs niveau aussi bien à Za-kpota, que dans les autres communes du Bénin

touchées par ce phénomène. Il y a alors lieu d'agir et vite pour lutter contre le trafic des enfants à Tangbé, Affossowogba, Tanta, Za-aga et maintenir les enfants au pays.

Par ailleurs, depuis l'affaire « Etireno », et la crise d'Abeokuta qui ont éclaboussé le Bénin, d'importantes mesures ont été prises pour éradiquer ce phénomène du monde en général, et du Bénin en particulier ; pourtant force est de constater que ces efforts sont restés jusqu'ici quelque peu épars car, le Bénin continue d'être un pays récepteur, pourvoyeur et un pays de transit a souligné DABGA Cécile dans sa communication sur la traite des enfants au Bénin en 2005. Au regard des difficultés rencontrées aujourd'hui par l'enfance, on se demande si l'on assiste à un recul de la perception traditionnelle de l'enfant qui lui donne toute sa valeur. Ainsi, la conscience collective doit établir les limites de l'acceptable. Tout le monde doit donc s'impliquer dans la lutte pour une protection des droits de l'enfant et lui assurer une protection contre toutes autres formes d'exploitation, particulièrement contre le trafic des enfants qui favorisent la prolifération d'enfants travailleurs hors de leur milieu d'origine.

La paupérisation suffit-elle, à elle seule, pour expliquer ce phénomène de trafic des enfants sans cesse grandissante à Za-kpota ? Dans la négation, il faut cependant souligner qu'elle a une place importante à laquelle on doit ajouter la complicité des parents et l'ambition des jeunes qui contribuent elles aussi à faciliter la pratique.

Au vu de tout ce qui précède et des réalités du terrain, un projet de communication-éducation pour éduquer les ménages de la commune de Za-kpota et principalement ceux de ses villages Tangbé, Affossowogba, Tanta et Za-aga ,objet de notre étude s'impose. Ce, pour un changement de comportement de ceux-ci face au trafic des enfants. Ceci dans le but d'arrêter l'essor de ce fléau dans cette localité très reculée du Bénin. En effet les questions fondamentales que nous devons nous poser sont :

« En quoi consistent les stratégies de communication utilisées par les structures qui luttent contre le trafic des enfants à Za-kpota et précisément à Affossowogba, Tangbé, Tanta, Za-aga et pourquoi elles ne permettent pas de réduire considérablement cette pratique ? »

«Comment une population qui attache autant de valeur à sa progéniture et à son bien être en arrivent au trafic des enfants et pour quelles raisons elles persistent toujours dans cette pratique qui prive l'enfant de ses droits fondamentaux pour son épanouissement dans la communauté ? »

La réponse à ces interrogations vont nous permettre de trouver de nouvelles stratégies de communication au profit de la lutte contre le trafic des enfants à Za-kpota et précisément à dans ces quatre villages.

II- Hypothèse et objectifs de l'étude

1. Hypothèses

La persistance de la pratique du trafic des enfants est liée à l'absence des stratégies de communication à long terme dans la zone.

La précarité de la vie de la population et le taux élevé de natalité constituent des facteurs importants défavorables à la lutte contre le trafic des enfants dans les quatre villages de Za-kpota.

2. Objectif général de l'étude.

Etudier les stratégies de communication novatrices pour l'éradication du trafic des enfants à Za-kpota particulièrement à Affossowogba, Tangbé, Tanta, et Za-aga, les zones les plus touchées par la pratique dans la commune de Za-kpota.

3. Objectifs spécifiques.

- Identifier les causes de la persistance du trafic des enfants dans ces villages.
- Analyser les stratégies de communication utilisées par les structures intervenant dans la lutte contre le trafic des enfants dans ces villages.
- Et enfin proposer une nouvelle stratégie de communication sur la base des faiblesses des méthodes d'intervention des structures engagées dans la lutte contre le trafic des enfants dans ces villages.

III- Approche méthodologique.

1- Méthodologie de recherche.

Elle repose sur deux (02) étapes essentielles que sont la collecte des données, l'analyse ainsi que le traitement des informations recueillies sur le terrain.

a. La collecte des données.

Elle nous a permis de recueillir les informations quantitatives et qualitatives sur la situation du trafic des enfants au niveau de notre échantillon d'étude. La collecte des données s'est faite grâce à la recherche documentaire, la réalisation d'enquêtes en face à face et d'interview aux personnes ressources.

La recherche documentaire : elle a permis la rédaction de la problématique, de la revue de littérature, de l'identification des indicateurs pertinents sur la situation sociale et socioculturelle de notre cadre d'étude.

Les enquêtes qualitatives basées sur l'échantillonnage, la conception d'un questionnaire, la réalisation des entretiens et focus group. Les entretiens ou interview se sont déroulés individuellement ou en focus groupes de 2 à 3 personnes. Il a été débattu lors de ces entretiens le pourquoi du trafic des enfants malgré les maintes actions menées pour l'éradiquer de la localité

et des différents types de placement d'enfants ainsi que des moyens de communication et canaux existants dans la recherche de l'information en matière de la protection de l'enfant. Les entretiens se sont déroulés dans la langue locale du milieu : le fongbé et les informations sont transcrites au fur et à mesure de la discussion en langue française et validée par les interviewés.

b. Les méthodes d'analyse et de traitement des données

La statistique descriptive est celle qui a été le plus utilisée pour l'analyse des informations recueillies. Elle est définie comme la technique de décrire une population avec des représentations graphiques et tabulaires, des paramètres de dispersion et de position. C'est en somme, l'art de faire parler les chiffres. En effet, le fait de choisir des variables et d'étudier leurs caractéristiques à partir d'un ensemble.

c. Échantillonnage

La population cible de notre enquête est l'ensemble des personnes chef ou mère de famille, ayant au moins 05 enfants, vivant dans les arrondissements de kpakpamey et Za-Tanta (Affossowogba, Tangbé, Tanta et Za-aga) dans le département du Zou, qui y résident depuis au moins 5ans et sont capables d'assumer une quelconque responsabilité. Le critère de la situation matrimoniale nous a permis d'interroger des personnes responsables, capables de prendre des décisions pour protéger ses enfants contre ce trafic. Le critère de résidence a permis de choisir des individus qui maîtrisent leur cadre de vie. Sur cette base nous avons eu deux cent quinze (215) personnes enquêtées.

Ces personnes sont réparties par villages dans le tableau suivant :

Tableau n°1 : Répartition par arrondissement et par catégories socio professionnelles des personnes enquêtées

| Personnes enquêtées Villages | Arrondissements | Chefs de ménages | Femmes | Elus locaux | Instituteurs | Pasteurs | Chefs de culte | Total | Pourcentage / Echantillon |
|------------------------------------|-----------------|---------------------|--------|----------------|--------------|----------|-------------------|-------|------------------------------|
| Affossowogba | Kpakpamey | 40 | 02 | 03 | 00 | 00 | 00 | 45 | 15 |
| Tangbé | Kpakpamey | 40 | 00 | 03 | 04 | 01 | 02 | 50 | 20 |
| Tanta | Za-Tanta | 45 | 00 | 01 | 03 | 00 | 01 | 50 | 20 |
| Za-aga | Za-Tanta | 50 | 10 | 05 | 05 | 00 | 00 | 70 | 45 |

En plus de ces catégories de personnes rencontrées, nous avons aussi la responsable du centre de promotion sociale de Za-kpota.

2- Les limites de l'étude.

La première difficulté lors de nos recherches est relative à la délicatesse du sujet et à l'expérience antérieure des publics cibles. Selon certains, les données recueillies au cours des précédentes enquêtes n'ont pas pris en compte la totalité de la population. La frange des femmes a été laissée pour compte au profit de celle des hommes. En ce qui concerne la pratique du trafic des enfants elles n'ont pas leur mot à dire, du coup pendant nos entretiens avec elles, elles déclarent entendre parler du phénomène mais n'en ont jamais été témoins. Ce qui est en évidence faux. Ainsi pendant toutes nos recherches, peu de femmes ont accepté se confier à nous. En effet, dans le souci de contribuer à la lutte contre le trafic et éviter les incertitudes sur le phénomène, nous avons élargi notre zone de recherche sur quatre (04) villages répartis dans deux arrondissements qui sont situés de part d'autre dans la commune de Za-kpota et surtout ayant des caractéristiques communes. Il s'agit particulièrement de caractéristiques socio matrimoniales et économiques telles que la polygamie, la précarité et le fort taux de natalité, chômage... De même, la nature des éléments traités dans le questionnaire de par leurs caractères subjectifs qui dépendent des résultats issus de l'enquête, risquent d'influencer les conclusions de l'étude. En effet, le risque est grand que l'enquêteur influence la réponse de l'enquêté.

La question du trafic des enfants a sa principale cause dans les difficultés des ménages à subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants pour des raisons économiques ; on peut aisément comprendre que des enquêtés ne fassent pas parfois d'honnêteté dans leurs réponses à cause de la délicatesse de la question. Le contexte socio sanitaire de ces villages semble faciliter ce trafic des enfants.



CHAPITRE TROISIEME

CHAPITRE III : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET REVUE DE LITTÉRATURE

Ce chapitre vise d'une part, à travers la synthèse des travaux et études sur le trafic des enfants des enfants, la typologie, les fondements et les déterminants de cette pratique par les populations rurales en générales et de Za-kpota en particulier ainsi que des actions menées pour lutter contre le trafic des enfants, à valider la pertinence du thème et à présenter les concepts clés autour desquels le présent mémoire est articulé.

I- Clarification conceptuelle

Trafic des enfants : c'est le déplacement illégal des enfants d'un milieu à un autre dans le but de les faire travailler durement pour de l'argent au bénéfice de l'auteur du déplacement. L'ONU (1994) indique que « le trafic des enfants est une transaction illégale, mettant en présence plusieurs acteurs à savoir : les entremetteurs locaux ou étrangers et les parents de l'enfant. Il repose sur des réseaux villageois ethniques, familiaux et professionnels. Dans ce cas, l'enfant apparaît comme une marchandise ou un article d'échange ». Il se présente sous deux formes à savoir :

Trafic d'enfants à l'intérieur du pays : C'est la transaction illégale et son déplacement de l'enfant d'une localité à une autre dans le même pays

Trafic des enfants transfrontalier: C'est la transaction illégale et le déplacement clandestin de l'enfant d'un pays à un autre, et dans ce cas cela peut être sous régional, continental et mondial.

Enfant : La convention 182 de l'OIT définit l'enfant comme « toute personne âgée de moins de 18ans.

Information, éducation et Communication (IEC) : c'est une approche théorique qui a été conçue par le FNUAP. Elle implique l'association des actions d'information, d'apprentissage et d'échange sur les questions constituant les préoccupations et problèmes des communautés (DADELE, 2004)

Communication pour le Changement de Comportement : C'est changer ou de développer certains de leurs comportements ayant un processus dialogique basé sur la recherche pour résoudre les problèmes de CAP (Connaissances-Aptitudes-Pratiques) liés à des comportements des groupes cibles d'un programme en vue d'un impact sur l'objectif de développement. Elle fournit au groupe cible, une information adaptée sur les moyens de prévention et/ou de traitement de problèmes et ou de besoins ciblés par les programmes et ou le projet (DADELE, 2004).

Le Comportement : C'est l'ensemble des réactions objectivement observables chez un individu ou un groupe d'individus (Koffi, 1987). C'est également la manifestation visible, extériorisée de quelque chose qui est interne à l'individu. Il suppose « un savoir- faire, un savoir être exprimé ou non en réponse à un problème, ou toute situation requérant une action individuelle ou collective ».

Ce savoir être est déterminé par trois(03) axes que sont l'individu à travers ce qu'il croit, pense et fait, l'environnement dans lequel il vit, et les personnes crédibles pour lui. Le changement sera la perturbation apportée à ce système pour atteindre l'objectif de développement (DJINOUE F., 2005).

Le ménage : il est utilisé comme unité d'observation en méthodologie de recherche. C'est un groupe de personnes répondant à plusieurs critères. Le fait de vivre sous un même toit, de reconnaître l'autorité d'un individu (chef de famille), de partager les repas, d'avoir une source commune de revenus ou de mettre en commun les moyens permettant de satisfaire les besoins essentiels du ménage sont autant de critères d'identification d'une unité d'observation (PNUD, 1997).

Population rurale : elle est utilisée pour désigner une population qui habite dans la campagne, à cause de l'adjectif qualificatif rural, relatif à la campagne. (Dictionnaire Universel)

II- Revue de littérature.

Les documents consultés ont abordé essentiellement les causes, les fondements, les conséquences du trafic des enfants ainsi que des mesures de répression sur le plan juridique pour lutter contre cette pratique au Bénin comme à l'international. On constate que tous les documents ne nient pas l'existence de ce trafic et exposent les stratégies de lutte mises en place par les structures spécialisées dans le domaine. Ceci dans le but d'éradiquer ce fléau de nos sociétés. Une idée générale que nous retrouvons dans presque dans tous ces documents. En plus de cela ils révèlent que le trafic des enfants n'est pas seulement l'apanage des pays sous-développés, même ceux développés sont aussi touchés par cette pratique.

Dans une étude réalisée par Séverin Cécile ABEGA, Claude ABE et Honoré MINCHE sur le trafic des enfants en Afrique de l'ouest, ils affirment que ce trafic s'organise à travers un réseau qui associe les parents qui cèdent leurs enfants pour une somme dérisoire à des intermédiaires chargés de convoier les enfants et de les placer auprès des employeurs qui utilisent ainsi leur force de travail. Les employeurs versent en retour de l'argent dont l'essentiel est partagé entre l'intermédiaire et les parents.

L'analyse de ce phénomène conduit les auteurs à s'interroger à propos de l'économie et de l'origine des enfants victimes dont 90% sont issus des familles pauvres.

En plus nous avons l'affaire du navire dénommée « ETINERO » intercepté dans le golf de Guinée, chargé de près de deux cent cinquante enfants béninois victimes présumés d'un trafic qui partait pour le Gabon et la crise d'Abeokuta où les 87% des enfants qui travaillent dans les carrières de gravier sont des béninois, depuis ces événements qui ont éclaboussé le Bénin, d'importantes mesures ont été prises par le gouvernement pour éradiquer ce phénomène et a suscité l'émoi dans la communauté internationale. Terre des hommes souligne dans ce rapport que

force est de constater que ces efforts sont restés jusqu'ici vains, car en réalité le Bénin continu d'être un pays récepteur, un pays pourvoyeur et un pays de transit. Il met en exergue ainsi la persistance de ce trafic dans notre pays.

Dans son rapport 2003 sur la traite des enfants au Togo, HUMAN RIGHTS WATCH déclare : « les trafiquants exploitent souvent l'extrême pauvreté des parents, tout en leur faisant croire qu'il s'agit d'une occasion par laquelle leur enfant aura la possibilité d'acquérir une formation professionnelle et une source de revenu. Dans de nombreux cas, les enfants faisant l'objet de trafic ont perdu l'un ou l'autre de leur parent sinon les deux ». Cet avis prouve que la pauvreté est le fondement de cette pratique partout dans le monde.

Dans les travaux de l'organisation internationale du travail de 2003, 1,2 millions est le nombre d'enfants victimes de trafic dans le monde particulièrement, les pays côtiers d'Afrique de l'ouest sont accusés par les ONG de pratiquer l'esclavage des enfants. Ces travaux précisent que des enquêtes ont eu lieu pour mettre en lumière un trafic d'enfants achetés au Bénin et revendus au Congo-Brazzaville pour travailler sur des bateaux de pêche à pointe noire.

En chine, à travers son programme pilote mis en place par le ministre chinois de la sécurité publique afin d'informer les populations migrants sur ce trafic, en 2009, le chef adjoint des services d'enquêtes sur les crimes indique : « qu'entre 30 000 et 60 000 enfants disparaissent chaque année en chine sans pouvoir indiquer toutefois leurs pourcentage attribué au trafic humains ».

Concernant le volet stratégie de lutte contre ce fléau à travers le monde entier, au niveau de l'OIT, à travers son programme international pour l'abolition du trafic et du travail des enfants, des mesures volontaires ont été prises sous forme de chartes et de code d'entreprises, notamment la signature du protocole sur la culture et le traitement des fèves de cacao et la création en 2002 de l'international cacao initiative. La généralisation du commerce équitable des Produits qui sont souvent actuellement le fruit du travail des enfants victime du trafic est proposé comme constituant une partie de la solution au problème, mais cela n'a rien

changé de la pratique du trafic des enfants dans le monde.

Pour ce qui est du trafic et de l'exploitation des enfants, entre le Bénin et le Nigéria, TDH, souligne qu'au Nigéria, des milliers d'enfants, en majorité est béninois effectuent un travail harassant dans des carrières de gravier. Elle met l'accent sur le fait que ces enfants viennent souvent de loin pour travailler dans ces carrières. En effet ils quittent de petits villages reculés ou même d'autres pays dont le Bénin même si la législation l'interdit.

Parlant de la législation à propos du trafic des enfants, el-Oumar Aboubacar (2009) a exposé et expliqué les législations béninoises et internationales à l'encontre de cette pratique et il fait ressortir que malgré les multiples séances de sensibilisation sur ces lois et sur les moyens de répression, le phénomène continue encore d'être pratiqué dans l'ombre à travers des réseaux bien organisés qui opèrent au grand mépris de la morale, de toute éthique et en violant des règles en matière des droits des enfants. Il appui cette affirmation par l'exemple ou en 1996 et 2000, il y a trois cent enfants âgés de 8 à 15ans que des trafiquants tentaient d'emmener à l'étranger et qui ont été interceptés aux frontières par la police béninoise. Il met l'accent sur le fait que dans le cas du Bénin et du Nigéria, ce phénomène est lié à la forte demande et à la présence de main d'œuvre mais aussi à la réalité d'une situation économique très difficile à laquelle sont confrontées les populations. Ceci est justifié du fait que chaque année plusieurs centaines d'enfants qui quittent les villages et campagnes du Bénin, soit pour se retrouver dans des centres urbains comme Cotonou, Porto-Novo, Parakou, soit pour se retrouver dans certains pays de la sous région dont le Nigéria, le Gabon ou la Côte-d'Ivoire où ils sont soumis à des pires formes de travaux, aux activités inhumaines et dégradantes. Ils sont aussi exploités, Maltraités, ils vivent dans des conditions défavorables présentant des caractéristiques communes ayant des conséquences multiples et variées.

Les travaux d'enquête réalisés sur le trafic des enfants entre le Bénin et le Gabon en 2010 par ADIHOU, A. et FANOUE-AKO N. révèlent : « certaines

conditions géographiques favorisent la mise au travail précoce des enfants. Il s'agit de la proximité des zones pourvoyeuses avec les pays limitrophes utilisant de façon intensive la main d'œuvre infantile. C'est le cas des départements du septentrion, Atakora et Borgou avoisinant le Nigéria, le Burkina-Faso, le Niger, le Togo. », Ils ont aussi indiqué dans leur enquête que les zones les plus pourvoyeuses sont les régions qui ont un contact avec les pays limitrophes. Il s'agit : l'Atacora qui met en jeu sa proximité avec le Togo pour faciliter le convoiement des enfants, des fillettes surtout, vers la côte d'ivoire. Ils ont aussi donné le cas criard des enfants de Za-kpota, Zangnanado, Ouinhi qui sont déplacés vers le Nigéria et la Côte-d'Ivoire. Ces travaux nous font remarquer que bien souvent, ces enfants migrants ne reviennent plus dans leurs pays d'origine.

En somme, de nombreuses études ont montré que la pratique du trafic des enfants persiste toujours dans nos sociétés. Les enfants victimes de trafic sont généralement issus de parents pauvres qui, face à la misère et ne disposant pas de moyens suffisants pour nourrir toutes les bouches à leur charge, se trouvent parfois obligés d'accepter ou de se livrer à n'importe quel acte pour se procurer de l'argent. Ces études révèlent aussi que des parents prêtent mains fortes aux trafiquants pour faire délivrer aux enfants de faux papiers afin de les faire sortir du territoire national. En effet le caractère économique des populations est à la base de ce trafic.

Elles ont aussi soulevé le problème de la clandestinité dans cette pratique causée par sa répression à travers des lois pénales.

On peut également citer comme cause de cette pratique, l'insuffisance ou le manque de réalisations de projets de développement surtout dans les milieux ruraux et le manque d'initiative en matière d'industrialisation.

Il faut aussi noter que dans sa communication sur les impacts de la traite des enfants en 2005, Me DAGBA Cécile dit : « le Bénin a la triple qualification de

pays pourvoyeur, de pays récepteur et de pays de transit pour la traite des enfants », une situation qui met en mauvaise posture notre pays dans ce domaine face aux Nations.

Au regard de la revue de littérature et de la clarification conceptuelle, une bonne vision des concepts et de la problématique relevant du domaine de la communication pour le changement de comportement permettra de définir les approches à développer pour favoriser la connaissance et donc agir sur le comportement des populations.



CHAPITRE QUATRIEME

CHAPITRE IV : TRAFIC DES ENFANTS, SES IMPLICATIONS ET LA STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR UNE LUTTE EFFICACE.

A travers ce chapitre, les causes, la législation ainsi que les conséquences et les manifestations du trafic des enfants au sein des populations vivant à Affossowogba, Tangbé, Za-Tanta et Za-aga sont présentés. De même le rôle de la communication à travers les médias traditionnels pourrait jouer dans la lutte contre cette pratique.

I. De la question du trafic à sa pratique dans la commune de Za- Kpota

Considéré hier comme l'une des formes de solidarité séculaire en Afrique et plus particulièrement au Bénin, le déplacement d'enfants entre frères, amis et tierces personnes visait avant tout à assurer un avenir meilleur aux enfants. Le déplacement d'une région à une autre, d'un pays à un autre n'avait aucune coloration d'exploitation économique et perverse de l'enfant.

Cette pratique est aujourd'hui, détournée de ses objectifs dans le but de réaliser des profits commerciaux sur la marchandise « enfant ». Ce tragique dérapage a généré d'autres formes de circulation d'enfants inter-frontalières, dont l'une des plus importantes est le trafic des mineurs entre les pays de la sous région de l'Afrique de l'ouest (Bénin, Togo, Gabon, Guinée-Equatoriale, Congo) et l'Europe et les pays du golfe où les filles sont livrées au réseau de prostitution.

Il ressort de notre enquête que le phénomène trafic des enfants est toujours d'actualité dans les villages de la commune de Za-kpota. En effet, 70% de la population enquêtée s'adonnent à ce trafic vers le Nigéria et les 30% restantes s'adonnent au placement d'enfants à l'intérieur du pays pour de l'argent ou non. Les caractéristiques socioprofessionnelles de l'échantillon de l'étude, notamment le nombre élevé d'analphabètes, le manque d'informations et une volonté déterminée en eux de continuer à pratiquer le trafic des enfants. Et dans ce cas une seule raison principale revient sur toutes les lèvres à savoir : la pauvreté ; comme ils savent bien le dire en fon la langue du milieu :

« yà lò wè zōn » ce qui veut dire en français « c'est la pauvreté qui en est la base ». Cette phrase confirme que la pratique continue et qu'ils ne sont pas prêts à y renoncer dans ces milieux ruraux du Bénin.

En dehors de cette raison qui favorise le plus le trafic des enfants, d'autres raisons non moins négligeables existent. On peut citer, le nombre élevé des enfants par ménage, l'absence d'un travail stable et rentable, les difficultés d'accès géographique, l'absence des centres de santé et la qualité de leur prestation et surtout le manque d'informations sur les tenants et aboutissants du trafic des enfants encouragent la pratique du phénomène à Za-kpota.

En effet, la population couverte est composée de paysans, artisans, des ménagères transformatrices de noix de palme. Cette population illettrée a un revenu très peu suffisant pour nourrir tous les enfants plutôt nombreux et faire face aux exigences de leur scolarité.

Un autre facteur qui favorise aussi le recours à cette pratique est la problématique du rôle des acteurs qui ont pour mission de lutter contre ce trafic et promouvoir la protection de l'enfant. Toutes les personnes interviewées avançaient que ces acteurs ne travaillent pas de façon efficace sur le terrain ; ce qui permet la reprise de ce phénomène dans notre cadre d'étude.

L'existence et l'ampleur du trafic des enfants ainsi posées, quelles pourraient être les causes, manifestations et conséquences d'un tel comportement de ces populations rurales ?

II. Origine, causes, manifestations et conséquences du trafic des enfants.

1. Origine du phénomène.

A travers la diversité culturelle qui caractérise la société béninoise, l'enfant est perçu comme le «bénéfice» du père ou de la famille élargie et reste l'enjeu fondamental des comportements matrimoniaux. Même, riche, une famille sans enfants d'une part et la monogamie d'autre part sont considérées, à certains

endroits, comme un signe de pauvreté ; l'enfant constituant «l'assurance vieillesse» des parents.

Auparavant, parce qu'une famille était pauvre ou qu'un enfant devenait orphelin, il était courant dans les sociétés africaines, de l'envoyer vivre dans un autre ménage. De même, lorsqu'un enfant était trop indiscipliné, le père le confiait à l'un de ses parents qui se chargeait de son éducation. Le placement s'effectuait donc dans l'intérêt de l'enfant. Mais de nos jours, avec l'effritement de la solidarité organique, la dégradation des valeurs traditionnelles et la désagrégation des structures traditionnelles, le fait d'envoyer un enfant dans un autre foyer ou de l'accueillir n'a plus pour objectif premier de servir l'intérêt de l'enfant.

Malheureusement, depuis quelques années, la pratique de placement des enfants a connu une dérive grave qui a introduit une distorsion dangereuse pour la sécurité et l'avenir même des enfants victimes d'une exploitation sans pareille, à l'occasion du travail en milieu domestique ou dans le petit commerce. Il est plutôt question d'une transaction dans laquelle l'enfant sert de marchandise. L'enfant est donc traité comme un étranger dans la famille d'accueil et soumis à des travaux qui dépassent sa force, ses capacités de réflexion et d'action.

Trafic des enfants : la perte des valeurs culturelles

Comme le mariage forcé, le trafic des enfants est fortement ancré dans les mentalités des populations de ces villages cibles : Affossowogba, Tangbé, Za-Tanta et Za-aga. Une population locutrice de la langue fongbé, par conséquent de l'aire culturelle fongbé. Depuis des décennies, cette pratique est transmise et persiste dans cette zone.

En effet, dès l'enfance les jeunes sont victimes du trafic des enfants. La pratique est devenue monnaie courante et la partie intégrante de leur éducation et de leur culture. Cette pratique est une aberration dans la culture fongbé, car elle profane

ce qui est le plus sacré dans cette culture : l'enfant.

Dans la culture fongbé, l'enfant est très sacré, dans ce sens qu'il est la richesse et fait l'honneur et la fierté d'une famille. Dans cette logique des choses, quand un enfant naît dans une famille, on lui fait tout un tas de cérémonie, rituel pour l'accueillir dans la famille. L'enfant est considéré comme l'être sur qui on doit veiller nuit et jour pour sa sécurité et son bien-être dans la société. En effet, dans en fongbé on croit que l'enfant est une bénédiction, une grâce des dieux, et que celui ou celle qui a eu la chance d'en avoir doit se sentir comme un élu des dieux et doit en prendre soin quelque soit la misère dans laquelle on vit. Nous avons dans cette langue beaucoup de proverbes pour louer et rendre hommage à l'enfant. Pour exemple : « vi wè yin susu mènɔn », « a ma jivi dogbè mè na diwe doso », « ni a do kuè bo gba château bo a ma jivi a ma wa nde a flu gbètuwè » ce qui veut dire respectivement en français : « c'est l'enfant qui fait votre grandeur », « si vous n'avez pas d'enfants qu'en sera votre avenir », « vous pouvez être le plus riche du monde, si vous n'avez pas d'enfants, c'est que vous n'avez rien ». Dans cette logique plusieurs chanteurs béninois fongbé ont chanté pour l'enfant comme Sagbohan Danialou quand il chante : « ajimèvi wè yin daxoéé ééé viyɔn viyɔn viyɔnla... ».

On constate aujourd'hui avec tristesse que cette représentation culturelle fongbé de l'enfant n'est plus la même. L'enfant est plutôt considéré comme une marchandise, un moyen financier pour les parents. Ce n'est plus les parents qui veillent sur les enfants mais plutôt le contraire qui s'observent dans ces familles fongbé. Ceci sous prétexte que l'on n'a pas les moyens pour prendre en charge les enfants et soi-même. Ces parents sont devenus sans scrupule et ont perdu tout sens de la moralité. Le problème qui se pose ici, c'est la perte de nos valeurs culturelles. Il faut qu'une prise de conscience générale soit nécessaire au niveau des parents à travers une éducation sur ces valeurs culturelles qui font leur fierté et identité. Une culture qui prône le respect de la personne humaine.

Alors le trafic des enfants soulève le problème de la perte de nos valeurs

culturelles et du pouvoir que l'argent a sur notre monde d'aujourd'hui.

2. Les causes du trafic des enfants.

Elles sont multiples et multiformes. En dehors de celles déjà évoquées plus haut, les causes trouvent principalement leur source dans la précarité de vie des ménages et au fort taux de natalité par ménage. Et ceux-ci à leur tour relèvent du fait qu'il n'existe pas d'aide sociale pour les ménages dans ces villages.

Pour les acteurs des services sociaux, la paupérisation de la population tant urbaine que rurale est aussi explicative du recours au trafic des enfants. Ainsi les gens font recours à une main d'œuvre domestique bon marché, c'est-à-dire moins cher et manipulable sans difficulté. A ajouter à ceci, la multiplicité des intermédiaires qui sont attirés eux par le gain facile et l'inexistence des canaux de communication dans ces localités pour informer et éduquer les villageois sur la protection des enfants et prévenir les ménages des risques qu'ils courent en acceptant laisser les enfants partir travailler ailleurs chez des personnes inconnues. L'aggravation du chômage dans ces milieux devenue endémique explique également l'extension de cette pratique.

Sur le plan sanitaire, il y a la non maîtrise des méthodes contraceptives par ces femmes ou leur refus catégorique à adopter cette méthode de peur de perdre leur mari ou ne plus se sentir aimés. En effet, l'évidence est que la plupart des ménages sont de type polygame. Il faut noter que cela trouve ses sources dans la culture du milieu. Sur ce plan, on ne peut pas décider quand arrêter ou pas de faire des enfants. En plus de cela il y a l'inexistence des centres de santé ou d'unité villageoise de santé (UVS) dans notre zone d'investigation et des séances de sensibilisation de la population sur les méthodes contraceptives pour mieux contrôler les naissances.

Concernant le plan juridique, il y a l'absence de dispositions pénales contre le trafic des enfants. Même s'il en existe cela est uniquement sur papier, il n'est pas appliqué. Dans ce cas, selon les propos de madame ASSABA du CPS /Za-

kpota, les poursuites n'aboutissent jamais même quand ils arrêtent des trafiquants avec l'aide de la gendarmerie et les remettent à la justice, ils n'ont jamais de suite. Nous pouvons aussi dire que la perméabilité des frontières surtout Bénino-nigériane favorisent les échanges économique au détriment du contrôle de l'exportation d'une main d'œuvre infantine prématurément utilisée dans les activités économiques dont ils ne sont pas les bénéficiaires.

Sur le plan de la communication, il y a le manque d'un projet de communication qui associe et intègre les cibles afin qu'ensemble, ils puissent trouver une solution adaptée à cette communauté où le trafic des enfants est déjà ancré dans leur psychologie de telle sorte que ce phénomène pour les habitants de Za-kpota en général et de ceux des villages cibles en particulier n'a rien de répréhensible et tout le monde notamment les enfants le trouve tout à fait normal. Et il y a le fort taux d'analphabétisme. Ce sont là les causes révélées par notre étude sur le terrain.

A tout cela, nous pouvons aussi citer les faiblesses constatées dans les actions des structures compétentes :

- les ONG ne sont pas décentralisées;
- les cibles ne sont pas clairement définies ;
- les actions sont globalisantes ;
- les canaux traditionnels de communication ne sont pas utilisés dans la lutte contre la pratique du trafic des enfants ;
- l'insuffisance ou manque des moyens financiers, matériels et humains ;
- l'inexistence de matériels éducatifs pour la sensibilisation ;
- la non utilisation des supports matériels au cours des séances de sensibilisation

Les causes évoquées sont loin d'être exhaustives mais justifient globalement la pratique du trafic des enfants. Pour ce qui est des populations de ces villages cibles, c'est une question de la volonté de réduire leur peine et souffrance ou d'alléger leur charge que constitue le nombre trop élevé des enfants et de

pouvoir subvenir à leurs besoins.

3. Les manifestations de cette pratique.

Les manifestations observées au niveau des populations de l'échantillon étudié sont principalement la disparition sans explication des enfants des villages et ceci sous le regard impuissant des chefs de village et des autorités communales.

Selon les enseignants rencontrés dans le cadre de notre investigation, les enfants disparaissent chaque jour et sans pouvoir rien faire de peur de se faire tabasser ou même se faire tuer par les trafiquants. En effet, ces derniers continuent d'établir des plans diaboliques pour enlever les enfants avec souvent la complicité de leurs parents : soient leurs parents géniteurs ou des tuteurs qui font office de parents ou encore des autochtones des villages. Ces enfants victimes du trafic sont emmenés au Nigeria pour travailler dans les carrières de graviers d'Abeokuta et les filles pour être des domestiques chez des personnes fortunées.

La particularité dans villages, Affossowogba, Tangbé, Tanta, Za-aga, est que ce sont les étrangers qui viennent recruter les enfants et ils sont aidés par des autochtones qui sont les démarcheurs. Leur technique est que les démarcheurs ciblent avant l'arrivée des trafiquants les familles nombreuses et sondent le terrain. Après, ils font le rapport au trafiquant qui va descendre dans le village selon un programme préétabli avec de l'argent. Cet argent va servir à convaincre les parents les plus réticents à laisser partir leur enfant au Nigeria. Le montant est estimé à 50 000 pour deux enfants de 10 à 12 ans selon les témoignages de M. HANGNILO Mathias, chef du village d'Affossowogba ancien combattant des trafiquants dans son village à travers un programme de lutte contre le trafic des enfants en 2004. Il ajoute en disant : « 50 000 F pour un pauvre paysan c'est une fortune qu'il ne doit pas laisser passer, car c'est une occasion rêvée ». Ils peuvent faire croire aux parents des enfants n'importe quelle histoire pour leur voler ou acheter leurs enfants. Pour convaincre tout le ménage, les trafiquants offrent des bidons d'huile, des sacs de riz, des pagnes etc. Et ces enfants vont

souvent pour une durée de 3 à 5 ans, à en croire Madame ASSABA Odette, Responsable du Centre de la Promotion Sociale de Za-kpota.

Il y a surtout le développement de la clandestinité pour faire sortir les enfants du pays sans problèmes avec les autorités compétentes et ceci se confirme par l'interview faite au commissaire de police de la commune de Za-kpota.

Que dire des conditions de voyage ? Après avoir recruté plusieurs enfants, filles comme garçons, ils ne perdent plus de temps pour emmener les enfants de peur que les parents reviennent sur leurs décisions ou qu'ils soient découverts par les autorités. Pour faire déplacer les enfants, ils les entassent dans un véhicule et prennent le départ la nuit pour ne pas éveiller les soupçons dans les villages. Arrivés à un kilomètre d'un poste de police, ils descendent les enfants en leur demandant de contourner le poste de police par la brousse, en courant bien sûr. Ainsi le véhicule arrive au poste sans les enfants et il le traverse sans difficulté. Après un kilomètre du poste, le véhicule s'arrête pour que les enfants puissent remonter à bord pour leur destination qu'est le Nigéria. Selon les propos du chef de village de Tanta, les maîtres et directeurs se plaignent chaque jour de la disparition des enfants des écoles, et ceci sans aucune explication crédible de la part de leurs parents.

Il faut aussi noter que les trafiquants et les démarcheurs sont nombreux, car ils sont protégés par les parents eux-mêmes. « Et celui qui se hasarderait à les dénoncer est menacé de mort, ce qui entraîne un mutisme face à ce trafic dans les villages » a laissé entendre un sage de Za-aga et ce ne sont pas de menaces vaines a-t-il ajouté. Alors tout le monde a peur pour sa vie et ne dit rien. Pour Madame ASSABA du CPS/Za-kpota, elle a dit avoir été menacée par un parent devant le commissaire de police de la compagnie de brigade de Za-kpota.

Cela n'est pas sans conséquences majeures sur l'enfant et sur le développement de la localité.

4. Conséquences du trafic des enfants.

Assez de conséquences découlent de la pratique de ce phénomène sur tous les plans.

En effet, le phénomène du trafic des enfants affecte l'individu, les familles, et la communauté sur les plans démographiques, sociaux, économiques et politiques.

a. Sur l'enfant

Le plus désolant est l'abandon de l'école par les enfants victimes de ce trafic, leur parcours scolaire est ainsi interrompu et ils sont privés de leur droit à la scolarité tant prôner par tous les pays du monde. En plus de cela il y a l'exposition des enfants aux travaux durs conduisant ainsi la déformation physique causée par la charge de poids lourds, pis encore, ils sont utilisés dans des réseaux de prostitution. Comme le cas d'un enfant dans le village de Tangbé qui ne peut plus se tenir sur ses pieds. En effet en 2009, alors qu'il avait 13ans, il travaillait dans la carrière d'Abeokuta au Nigéria quand les blocs de graviers sont tombés sur lui. Il n'est pas mort mais s'en est sorti après d'intenses soins médicaux modernes et traditionnels selon les propos du conseiller du village qui nous a donné ce témoignage très douloureux. Sur le plan mental, ces enfants victimes du trafic souffrent souvent de la dépression et cela les rend vulnérables toute leur vie.

Sur le plan culturel, en cas de retour, l'enfant est en déphasage avec sa culture, son milieu et les normes locales. Il est marginalisé par le groupe social auquel il appartient. Ceci est aggravé par les disparités linguistiques. En effet, l'enfant pendant son séjour a eu le temps d'oublier sa langue originelle, sa langue maternelle au profit de la langue qui lui est imposée dans le cadre du travail.

Sur le plan familial, elles peuvent se traduire par la perte d'affection familiale causée par l'absence de l'enfant pour les parents et de ces derniers à l'enfant.

b. Sur la communauté

Au niveau des zones pourvoyeuses, les villages se dépeuplent et se vident de leurs bras valides et s'appauvrissent. La pyramide des âges est inversée. Les enfants qui doivent assurer l'avenir s'en vont, compromettant ainsi dangereusement le développement de leur communauté, laquelle, ne peut compter sur leur retour surtout s'ils ne sont pas qualifiés pour initier des projets qui réanimeraient une dynamique locale.

Au niveau des zones « réceptrices », on peut signaler un accroissement certain de la main d'œuvre infantile, avec beaucoup d'exactions commises sur les enfants victimes de la traite.

Par ailleurs, le phénomène du trafic des enfants a aussi des conséquences au plan régional et qui se manifestent entre autres par :

- une insécurité transfrontalière ;
- une criminalité transfrontalière ; - un déséquilibre régional au niveau des populations ;
- une tension entre les pays pourvoyeurs et les pays récepteurs, conséquences de la traite des enfants, qui se renvoient les qualificatifs « d'envahisseurs » ou « d'esclavagistes... ».

5. Les Lois interdisant le trafic et le travail des enfants et leur protection au Bénin et à l'international.

a. Au Bénin

Selon l'article premier de la loi n° 2002-07 portant code des personnes et de la famille « toute personne humaine, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de tout autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou et toutes autres situations, est sujet de droit, de sa naissance à son décès », « le droit à la vie, à l'intégrité physique et morale, est reconnu à l'enfant, dès sa conception sous

réserve des cas exceptés par la loi ».

En matière sociale, le droit de travail interdit le travail des enfants de moins de 14 ans ;

En effet, la loi 98-004 du 27 janvier 1998, portant **code du travail en République du Bénin** prévoit, notamment en son article 166 que « les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise avant l'âge de 14ans ».

La loi n°61-20 du 05 juillet 1961 **relative au déplacement des mineurs de 18ans hors du territoire de la République du Dahomey**, qui bien que vétuste, a réglé au plan pénal, jusqu'en janvier 2006, la question de trafic d'enfants. Depuis janvier 2006, il a été voté par l'Assemblée Nationale du Bénin, la loi n°2006-04 du 30 janvier 2006, portant « **conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite en République du Bénin** ». On peut également compter parmi les lois qui protègent contre les déplacements illicites, la loi 95-191 du 24 juin 1995. Elle fixe les modalités de délivrance des autorisations de sortie du territoire national des mineurs de 18 ans. Cette autorisation se fait par demande au Maire, après avis motivé du chef de village ou de quartier de ville, du Chef d'arrondissement ainsi que de l'assistant social compétent, à l'occasion de chaque déplacement de mineur de moins de 18 ans hors du territoire national, soit par les parents eux- mêmes, soit par la personne assurant la garde de l'enfant.

Le demandeur devra indiquer donc le motif du voyage, l'identité complète de la personne qui accompagne l'enfant, ainsi que celle de la personne qui aura la garde définitive du mineur à sa destination.

A l'appui de sa requête, il produira :

- Toutes pièces de nature à établir sa propre identité et son état civil ainsi que ceux de l'accompagnateur et celui qui assurera la garde définitive de l'enfant;
- 3 photos d'identité de l'enfant, de la personne qui l'accompagne, ainsi que de celui qui assurera sa garde définitive ;

- Une caution équivalente aux frais de rapatriement éventuels devra être versée dans un compte ouvert à cet effet par le Ministère des Affaires Etrangères qui se chargera, en relation avec la représentation diplomatique ou consulaire intéressée, d'effectuer les formalités nécessaires au retour du mineur au Bénin.

De plus, après la constitution des pièces à fournir, une enquête est ouverte afin de s'assurer du consentement des parents, de l'exactitude des motifs allégués pour le déplacement, de la moralité du déclarant et de la personne accompagnant l'enfant (article 4).

On voit que tout un dispositif est mis en place pour empêcher le déplacement illicite.

Si toutes ces formalités devraient être remplies par toute personne mal intentionnée et que chaque autorité à son niveau faisait son travail, le trafic d'enfants aurait diminué considérablement.

Quant au décret n°99-559, il porte création d'une Commission Nationale des droits de l'enfant. Cette commission est chargée de la coordination, de la protection et de la promotion des droits de l'enfant. Elle a pour mission :

- de promouvoir les droits de l'enfant et de veiller à ses intérêts, en particulier par la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant ;
- d'élaborer et de conduire la politique nationale en matière de protection judiciaire de l'enfant et de la jeunesse ;
- de suivre la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant ;
- de coordonner et d'harmoniser les activités de toutes les structures nationales ou internationales relevant de ses compétences.

La Commission nationale des droits des enfants est un cadre idéal pour la sauvegarde de leurs droits. Elle contribue non seulement à la protection mais aussi à la promotion des droits des enfants.

Ces lois des droits des enfants comportent également des dispositions de droit commun. Il faut noter que cette loi, tout comme la loi pénale, prévoit une

protection de l'enfant victime, auteur d'infraction ou en danger. La loi pénale protège l'enfant surtout contre les abus sur sa personne ; il s'agit surtout d'une protection contre la vente, la traite, le déplacement illicite d'enfants, l'exploitation sexuelle d'enfants.

b. Les textes spécifiques

Il faut ajouter l'arrêté n°1781 ITLS/D du 12 juillet 1954 relatif au travail des enfants et des jeunes gens et l'arrêté n°371/MTAS du 26 Août 1987 portant dérogation à l'âge d'admission à l'emploi des enfants en République du Bénin. Récemment nous avons la loi N° 2006-04 du 05 avril 2006, portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin.

Mises à part les dispositions constitutionnelles et législatives, l'arsenal juridique béninois de protection. Ces différents textes protègent l'enfant, non seulement contre les déplacements illicites, mais réglementent aussi leur accès au travail.

Ainsi, la loi n° 61-20 du 5 juillet 1961 relative au déplacement des mineurs de moins de 18 ans hors du territoire du Dahomey règle la question de la répression du trafic d'enfants. L'article 5 de cette loi dispose : « *Quiconque aura, pour tirer un profit de quelque nature que ce soit, aliéné ou tenté d'aliéner la personne ou la liberté d'un mineur de moins de 18 ans ...* », subira une peine de mort ou une peine de travaux forcés à perpétuité selon que l'enfant ait été enlevé sans le consentement de ses parents ou tuteurs ou que l'enfant ait été remis au trafiquant par ses parents ou tuteurs.

Ainsi, des sanctions sont prévues contre toute personne pratiquant le trafic d'enfants ou se trouvant en compagnie d'un mineur de moins de 18 ans, autre que son enfant, à moins de 10 km de la frontière ou d'un poste frontalier (article 2). L'article 3 de la même loi stipule que : « *Sera puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 25.000f en monnaie locale, toute personne, qui,*

accompagnant un mineur de moins de 18 ans autre que son propre enfant, sera trouvé dans la zone frontalière définie à l'article précédent ci-dessus sans pouvoir produire pour ce mineur l'autorisation prévue à l'article 1^{er} de la présente loi ».

En effet, la loi est faite de telle sorte que rien n'est laissé au hasard comme cette autorisation que doit avoir tout mineur de moins de 18 ans voulant partir du territoire national. C'est l'article 1^{er} de la loi 61-20 qui prévoit cette autorisation, en ces termes : *« Aucun mineur dahoméen de moins de 18 ans ne pourra quitter le territoire national s'il n'est porteur d'une autorisation spéciale établie par le sous-préfet de son lieu d'origine ».*

On voit que cette loi, bien qu'étant ancienne, a su réglementer le déplacement des mineurs de moins de 18 ans hors du territoire national et a prévu des sanctions en cas d'irrégularités.

Il reste que cette loi n'est pas sans insuffisances. Tout d'abord, en son article 1^{er}, elle ne prend en compte que la protection du mineur dahoméen alors qu'aujourd'hui, le phénomène est tel qu'on doit prendre des mesures protectrices pour tout mineur victime de déplacement irrégulier, sans considération de nationalité. De même, il y a le rayon de 10 km d'une frontière ou d'un poste frontalier prévu à l'article 2 de la loi 61-20 qui, paraît ne plus avoir sa raison d'être.

En effet, apparemment au-delà ou en deçà de ce rayon, aucun déplacement ne fera l'objet d'une poursuite si nous comprenons bien l'esprit de cet article. Cet état de choses pourrait favoriser donc le trafic des enfants, de même que les trafiquants qui ne se verront pas inquiéter dans leur sale besogne. On ne peut donc plus continuer à faire du micro protectionnisme face au phénomène devenu transnational qu'est le trafic des enfants.

On pourrait donc conclure que cette loi est inefficace d'une certaine manière du fait qu'elle est dépassée par rapport aux réalités en la matière.

c. A l'international

La répression du trafic des enfants est organisée sur le plan international tant par les textes adoptés, dans le cadre de l'ONU que par les textes régionaux. Au nombre de ces textes on peut citer entre autres :

- la Déclaration des droits de l'enfant et le Pacte relatif aux droits civils et politiques ;
- les Conventions de l'OIT, et la Convention relative aux droits des enfants.

6. La déclaration des droits de l'enfant et le Pacte relatif aux droits civils et politiques.

Encore appelée Convention de la Haye sur la protection des enfants, la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU, le 20 novembre 1959 énonce dix principes concernant la protection de l'enfant et la sauvegarde de sa plénitude ou de son identité corporelle.

Outre cette Déclaration, il y a également le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce texte, adopté le 16 décembre 1966, a été élaboré pour compléter les divers textes juridiques déjà existants.

Cependant, l'article qui restitue le plus les droits des enfants est l'article 26. Il stipule que « *tout enfant sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion nationale, ou sociale, la fortune ou la naissance, a droit, de la part de sa famille, de la société, et de l'Etat, aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur* ». On constate ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques n'est pas resté indifférent à la protection des droits des enfants.

Il convient de souligner qu'il existe d'autres normes en matière de protection des droits des enfants.

7. Les conventions de l'OIT et la convention de l'ONU.

a. Les conventions de l'OIT.

La protection des droits des enfants et du bien-être de l'enfant constitue l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale. A cet effet, plusieurs Déclarations, Traités et Conventions ont été adoptés et ratifiés par plusieurs pays dont le Bénin.

Les dispositions importantes portent sur l'âge minimum d'admission (à l'emploi adopté au cours de la conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) de juin 1973)

Ainsi que, la Convention sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination adoptée par la Conférence de Genève du 17 juin 1999 en sa quatre-vingt septième Session.

Ces Conventions sont respectivement dénommées Conventions 138 et 182 de l'OIT.

Elles ont été respectivement ratifiées, le 11 juin 2001 et le 16 novembre 2001, par le Bénin.

Concernant la Convention N° 138 de l'OIT, fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi. Obligation est faite à chaque Etat de respecter ces dispositions.

Quant à l'article 5, il oblige les Etats parties à cette convention à établir des mécanismes appropriés pour surveiller l'application des dispositions de la présente convention. Le reste des articles (6-16) indique pour chaque Etat, les dispositions à prendre pour créer un environnement favorable à l'application de l'article 3 ci-dessus cité.

b. Convention relative aux droits des enfants.

La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1989 et ratifiée par le Bénin par décret n°90-172 du 3 août 1990. Elle est actuellement l'instrument juridique international le plus

complet qui prend en compte la protection de tous les droits des enfants.

C'est ainsi qu'en son article 11, elle exhorte les Etats à prendre « *des mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger* ».

Cette convention reconnaît aux enfants le droit à la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion. En son article 20, la convention dispose que « *tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial (...) à droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat* ». Elle défend également les droits relatifs à la protection contre l'exploitation économique, l'exploitation et la violence sexuelles.

Après avoir énuméré les droits des enfants, la Convention relative aux droits des enfants invite les Etats à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la violation des droits des enfants. C'est ainsi qu'en son article 35, elle dispose « *les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit* »

8. La Charte africaine des droits et du Bien-être de l'enfant.

Elle a été adoptée à la vingt-sixième Session Ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OUA le 11 juillet 1990 à Addis-Abeba en Ethiopie et entrée en vigueur le 29 novembre 1999. Le Bénin l'a ratifiée en 1996.

Elle fait suite à l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui consacrent d'une manière générale le respect dû à la personne humaine, à sa dignité et aux libertés fondamentales. C'est un instrument africain des droits de l'enfant en Afrique. Il est subdivisé en trois parties :

Toute cette disposition mise en place pour protéger à tout prix l'enfant, témoigne clairement qu'il y a un malaise. En dépit de tout cet arsenal pour combattre le phénomène du trafic des enfants, les déplacements clandestins des mineurs, prennent des pas au Bénin et à l'**international**, se modernisent et échappent à tout contrôle.

III. Rôle de la communication participative pour le développement dans la lutte contre le trafic des enfants

1. Rôle de la communication pour la protection de l'enfant.

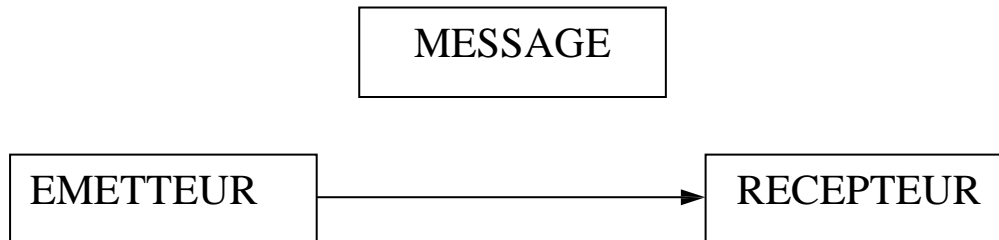
« Education pour la protection de l'enfant », sous cette appellation, les actions de communication pour la lutte et d'éducation représentent les facteurs déterminants pour l'aboutissement d'un programme en matière de la promotion des droits et de la protection de l'enfant.

Une action pour la promotion des droits des enfants doit conduire à un changement de comportement des populations. Dans ce cas la communication pour l'adoption de comportement favorable à la protection de l'enfant, joue un rôle très important. L'éducation pour le développement social répond à la satisfaction de l'intérêt général qui résulte des intérêts individuels d'une part et celui de la collectivité, prise dans son ensemble d'autre part. Ils sont le fruit de compromis, de négociation et même des intervenants dans le secteur du social et des rapports de force entre les principaux acteurs intervenants dans le secteur du développement social. Mais cette éducation à elle seule ne suffit pas, il faut ajouter à cette éducation une communication participative qui va donner des résultats voulus, à long terme. En effet, le problème de lutte contre le trafic des enfants à Za-kpota n'est pas un objectif qu'on va atteindre du jour au lendemain, c'est un projet qui sera planifié dans le temps avec toutes les ressources nécessaires à savoir financières, matérielles et humaines. Ainsi en procédant par cette méthode participative on fera ressortir les causes profondes de la pauvreté qui est la souche même du problème.

2. Les acteurs d'une action de communication participative pour le développement.

Dans une action de communication, les différents acteurs qui interviennent sont principalement l'émetteur et le récepteur du message. C'est la formule de base de toute action de communication et de l'information étant « qui dit

quoi, par quels moyens, avec quels résultats » (Lasswell, 1945), toute action de communication prend corps dès la survenance de la volonté de communiquer un message, une information en direction d'une autre. Elle se traduit par le schéma ci-dessous :



La communication participative va faire participer activement les cibles et le chargé du programme joue le rôle de superviseur et d'accompagnateur au niveau financier et matériel pour l'aboutissement des travaux. Dans le cas de notre étude, l'émetteur est le chargé de communication et le récepteur représente quant à lui la population concernée par l'action de l'information et de la communication.

Un message en situation participative pour le développement social, doit non seulement susciter l'accord affectif ou intellectuel du public cible, mais aussi à l'amener à changer ses attitudes en participant activement au projet de communication initié à cet effet. Pour évaluer alors l'efficacité d'une action participative, il va falloir faire une étude comparative des « connaissances, attitudes et pratique » (enquête « CAP ») avant et après la diffusion de l'information qui va mener au changement de comportement une fois le projet terminé. On invite la population cible à faire la critique de son succès ou de son échec face au comportement à changer ou à adopter. La participation des populations doit être effective du début jusqu'à la fin du projet : de l'exécution, à l'évaluation jusqu'à la prise de décision.

3. Les facteurs intervenants dans une action de communication.

En 1963 dans « Essais de linguistique générale », Jakobson affirme que le langage doit être étudié dans toutes ses fonctions ». Le linguiste doit donc

s'attacher à comprendre à quoi sert le langage, et s'il a plusieurs finalités en même temps. Ses connaissances et compétences linguistiques ainsi que sa maîtrise des langues locales doivent être mises à contribution pour la diffusion des messages retenus.

Dans une action de communication, les différents éléments intervenant sont le message lui-même ; l'émetteur ou destinataire qui envoie le message au destinataire ; le destinataire qui reçoit le message. Pour être opérationnel, le message requiert un contexte auquel il renvoie, contexte saisissable par le récepteur. Le contexte est encore désigné par une terminologie quelque peu ambiguë, le référent. La transmission du message demande l'utilisation d'un code, commun en tout ou au moins en partie, à l'émetteur et au récepteur mais aussi un contact, qui est un canal physique ou une connexion psychologique entre l'émetteur et le destinataire et qui permet d'établir et de maintenir la communication.

La finalité et l'efficacité d'une action de communication participative pour le développement social, dépend de la prise en considération de tous les facteurs de la communication cités ci-dessus et aussi de la maîtrise des problèmes liés au trafic des enfants et le choix des actions importantes, la définition des groupes cibles et l'élaboration des messages en fonction des populations cibles.

Dans le cas précis de cette étude, le destinataire de l'action de la méthode participativesont les ménages qui ont au delà de cinq enfants dans les zones rurales de Za-kpota et ceci sans distinction de sexe, de race et d'appartenance socio professionnelle. Cette méthode va les amener à une prise de décision qui est plus importante à promouvoir, car elle donne aux gens la maîtrise de leur vie et de leur environnement. En même temps ils acquièrent des compétences en résolution du problème et s'approprient pleinement le projet de communication, deux éléments importants qui contribuent à assurer leur développement. La population cible étant considérée comme responsable et décideur en matière de choix à la pratique du trafic des enfants, il revient d'agir sur leur savoir et leur

savoir être pour susciter un changement de comportement réel.

4. Les atouts de la méthode participative.

Tout comme durant la période de modernisation, les communicateurs ont réagi à la tendance à la participation en matière de développement en faisant écho aux nouvelles démarches dans leur travail. La communication participative venait de naître, mais l'accouchement s'est toutefois révélé difficile. Les gens qui avaient préconisé la participation l'avaient surtout fait d'un point de vue conceptuel et idéologique, et n'avaient pas indiqué comment la communication participative pouvait se concrétiser dans les contextes de développement. Et pour rendre le défi encore plus grand, une bonne partie de cette réflexion féconde avait été axée sur des mécanismes interpersonnels, et rien n'avait été prévu pour intégrer les moyens de communication de mass dans la nouvelle démarche. Les techniques de radiodiffusion employée, l'équipement de radio et de télévision sont un peu éloignés de Za-kpota, et le paysans n'a même pas les 2000F pour s'acheter un petit poste de radio, mieux encore un poste de télévision d'autant même plus que les villages ciblés ne sont pas électrifiés.

En effet, dans ce cas précis de la lutte contre le trafic des enfants, la communication participative est idéale pour amener les populations à changer leurs comportements et à avoir les informations adéquates pour cela. Pour les praticiens, la communication avait cessé d'être le simple transfert de l'information. Il devenait plus important de savoir de qui provenait la communication et comment les décisions menant à cette communication avaient été prises. Au niveau de techniques utilisées dans la méthode participative, nous avons des moyens de communications traditionnelles et interpersonnelles à savoir:

a. Le théâtre

Il permet de mettre en scène le problème qu'on veut résoudre pour atteindre la psychologie de la cible et faciliter leur processus de réflexion dans bon nombre de collectivités. Les acteurs seront bien entendu les bénéficiaires et le speech de la pièce va être dans leur langue locale pour permettre la compréhension d'un large public. Ce théâtre doit être joué pendant les manifestations populaires à savoir : les fêtes scolaires, les baptêmes, lors des réjouissances à l'église. Cette méthode est efficace parce que c'est divertissant, il est facile de faire participer tout le monde dans un mode artistique indigène et en plus, cela n'est pas susceptible à donner lieu à des confrontations puisque le problème est abordé par le biais des personnages fictifs et dans des endroits fictifs.

b. Les chansons populaires

On compose des chansons dans la langue locale avec l'aide des bénéficiaires du projet qu'on entonne pendant des séances de communication. Ces chansons doivent être accompagnées du rythme du milieu que toute personne peut fredonner à n'importe quel moment et n'importe où. Le rythme approprié ici, dans notre cadre d'étude est le Zenli. Les chorales peuvent aussi composer des chansons religieuses sur le phénomène pour l'animation des messes dans différents rythmes pour mieux toucher les fidèles.

C'est ici qu'on fait intervenir les groupes folkloriques locaux qui animent les manifestations pour la composition des chansons. Le thème des chansons doit être le trafic des enfants, sur sa prévention et sur sa lutte. Des chansons que tout le monde peut fredonner facilement à tout moment et partout.

Les groupes folkloriques sont des moyens importants et efficaces de la communication participative. A travers ces chants et danses les cibles sont touchés par les messages véhiculés et cela les prédisposent à un changement de comportement face au problème. Et ce, dans une atmosphère de joie et sans

conflit. Cela peut même les amener à s'organiser entre eux même pour cette lutte, ce qui va plutôt être un succès.

Ces techniques de la communication participative connaissent de succès dans des villages. Comme le nombre de personnes visées est restreint, on peut utiliser de façon intensive les moyens interpersonnels et les médias traditionnels et populaires. Elles se fondent non seulement sur les méthodes de la communication pour le développement, mais également sur celle du développement participatif, de l'éducation non formelle et de la recherche action participative.

Il ne faut pas ignorer le rôle d'une radio communautaire qui est un moyen de communication de masse participatifs qui est disposée habituellement de mécanisme solide pour mener des recherches auprès de l'auditoire. Il ne s'agit pas toujours d'un service de recherche structuré ou scientifique, administré par des spécialistes dûment formés en sciences sociales. Il s'agit plus souvent de lettres des lecteurs ou des auditeurs, de jeux-questionnaires, de reportage hors studio, de compte rendu de reporters itinérants, des débats surtout dans la langue locale.

Le fondement théorique de notre étude s'inspire de la communication participative et aussi de trois autres théories de prédiction de comportement dont notamment le Modèle des Croyances Relatives de la Santé, la Théorie de l'Action Raisonnée (TAR) et la Théorie Sociale Cognitive. En effet il est nécessaire d'associer plusieurs bases théoriques parce qu'aucun modèle ne s'est, à lui tout seul, avéré suffisant pour concevoir et évaluer des programmes de promotion de la santé ou d'une action sociale.

5. Les théories de prédiction de comportement.

L'adoption de tout comportement suit un processus défini. Et lorsqu'une personne a un comportement à risque que l'on désire changer, il importe de prendre en compte plusieurs paramètres. En effet, plus l'on en sait sur les facteurs qui sous-tendent l'adoption ou non d'une pratique, plus l'on est en mesure de

concevoir avec succès une intervention qui puisse influencer sur cette pratique. Plusieurs travaux de recherche ont été consacrés au changement du comportement et expliquent le processus. En effet, il y a eu, depuis quelques années un développement des connaissances dans l'art de motiver les attitudes et de nouvelles actions tant chez les individus que dans les organisations et au sein des communautés.

A notre niveau, nous avons regroupé les théories mettant l'accent sur les déterminants du comportement (les bases théoriques supra).

Le modèle des croyances relatives à la santé ou health belief model (HBM), se prête facilement à une approche résolument directe d'éducation pour la santé en vue de définir un comportement et une intervention. Comme son nom l'indique, le modèle des croyances relatives à la santé est basé sur des variables cognitives. Il suggère que le comportement sanitaire est fonction de quatre croyances ou facteurs mentaux clés :

- le sentiment personnel d'une prédisposition à une menace de maladie ;
- La perception de la gravité de son état de santé ;
- La perception de l'efficacité d'un comportement particulier face à l'état de santé ;
- La perception des obstacles à ce comportement.

Ensemble, ces facteurs mentaux déterminent le penchant d'une personne vers une action. Le HBM pose comme prémices que tout individu est susceptible d'entreprendre une action pour prévenir une maladie ou une situation désagréable s'il possède des connaissances minimales dans ce domaine et s'il considère la résolution de son problème comme une dimension importante dans sa vie.

La théorie de l'Action Raisonnée (TAR) s'appuie sur une approche psychosociale d'explication du comportement. Elle étudie des rapports entre les croyances, les attitudes, les intentions et le comportement. Le but ultime de la théorie de l'action

raisonnée (Fishbein et Ajzen 1975) est de prédire, et par ce fait, de comprendre les comportements sociaux. Elle part de l'hypothèse que pour modifier une pratique donnée, il faut nécessairement modifier la structure cognitive qui la sous-tend. Cette théorie est beaucoup plus perçue comme une série d'hypothèses.

En premier lieu, on suppose qu'un comportement est essentiellement fonction de l'intention de la personne d'avoir ce comportement. En second lieu, l'intention d'avoir ce comportement est perçue comme étant fonction de deux facteurs : un facteur personnel qui est l'attitude de l'individu par rapport au comportement et un facteur social qui est l'importance que l'individu accorde à l'opinion des gens qui lui sont proches. Cette théorie permet de comprendre en partie pourquoi certaines personnes de ces communautés malgré toute leur bonne volonté de changer, continuent de suivre l'opinion générale faite sur le trafic des enfants. Par ailleurs, pour changer, les gens n'ont pas seulement besoin de modifier leurs pratiques sur le plan sanitaire, mais également leurs modes de comportement, leurs ressources psychologiques et leurs repères sociaux. La théorie sociale cognitive (TSC) étudie de manière très précise les obstacles potentiels aux changements personnels. Elle est bâtie sur une relation triangulaire entre la personne, le comportement et l'environnement à travers un processus de « déterminisme réciproque ». En d'autres termes, bien que l'environnement détermine ou provoque largement le comportement, une personne utilise des processus cognitifs pour interpréter aussi bien l'environnement que son comportement, tout comme il se comporte de manière à changer l'environnement et à arriver à de meilleurs résultats grâce à son comportement. La théorie sociale cognitive est surtout utile dans le cas de comportement qui résiste particulièrement aux changements comme la pratique du trafic des enfants pour de l'argent qui est fortement ancrée dans leurs mentalités. Ce qui est essentiel pour l'efficacité personnelle, ce n'est pas le fait d'obtenir une information juste, mais également des compétences techniques, la confiance en soi, les changements progressifs d'attitude et la décision d'essayer de nouveaux comportements. La

communication en tête-à-tête est souvent très efficace lorsqu'il s'agit d'aider des sujets à arriver à des changements de comportements difficiles à réaliser. Cependant, il existe des canaux moins personnels qui peuvent également inculquer ces compétences en utilisant des techniques telles que les témoignages pour influencer le public et créer les conditions d'un changement de comportement. Somme toute, après une analyse approfondie, les trois théories présentées en plus du modèle de la communication participative détaillée plus haut, se recourent dans une large mesure. Les praticiens de la communication pour le changement de comportement ont identifié huit facteurs communs à ces théories, à savoir :

- Croire que les avantages ou les bénéfices de l'adoption d'un comportement sont supérieurs aux inconvénients (Croyances en l'Efficacité du Comportement) ;
- Avoir l'intention ferme et positive de s'engager à adopter ce comportement (Intention)
- Avoir les compétences nécessaires pour l'adopter (Compétences Techniques) ;
- Avoir la conviction que ces compétences peuvent vous permettre de réaliser ce comportement (Efficacité Personnelle) ;
- Etre convaincu que ce comportement produira vraisemblablement un effet tout à fait positif plutôt que négatif (Emotions) ;
- Etre persuadé que la réalisation de ce comportement s'accorde avec son image personnelle (Image personnelle) ;
- Sentir plus de pression sociale pour adopter (Normes Sociales Perçues) ;
- Sentir moins de contraintes environnementales à l'adopter (Inconvénients).

Non seulement ces facteurs sont autant de points communs entre ces théories, ils ont été présentés par expérience comme représentant, le nécessaire des variations dans tout comportement particulier au sein d'une

population définie. L'association de ces théories permet de mieux cerner les déterminants d'un comportement afin de l'influencer. Ces bases théoriques importent dans la proposition de nouvelles stratégies pour lutter efficacement contre la pratique du trafic des enfants qui est un comportement difficile à abandonner par les populations des villages Affossowogba, Tangbé, Tanta et Za-aga.

Nous allons aborder à présent le chapitre 5 de notre étude. Cette partie est consacrée aux résultats obtenus à la fin de l'enquête sur le terrain, les Interprétations et analyses qui en découlent et comment faire pour mener des actions de lutte et de l'information liées à la pratique du trafic des enfants.



CHAPITRE CINQUIEME

CHAPITRE V : PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSES DES DONNEES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN

Les résultats issus de l'enquête qui a permis la rédaction de ce mémoire sont présentés dans cette partie du travail. De même que des suggestions pour faciliter la mise en œuvre des actions adéquates pour la lutte contre le trafic des enfants dans le but de promouvoir les droits des enfants et d'assurer leur protection dans leur famille.

I. Présentation des résultats et statistiques obtenues

Une répartition de la population étudiée par type de ménage est résumée dans le tableau suivant.

Tableau N°2 : type de familles étudiées

| Type de familles | Effectif | Pourcentage (%) |
|------------------|----------|-----------------|
| Polygame | 180 | 90 |
| Monogame | 35 | 10 |

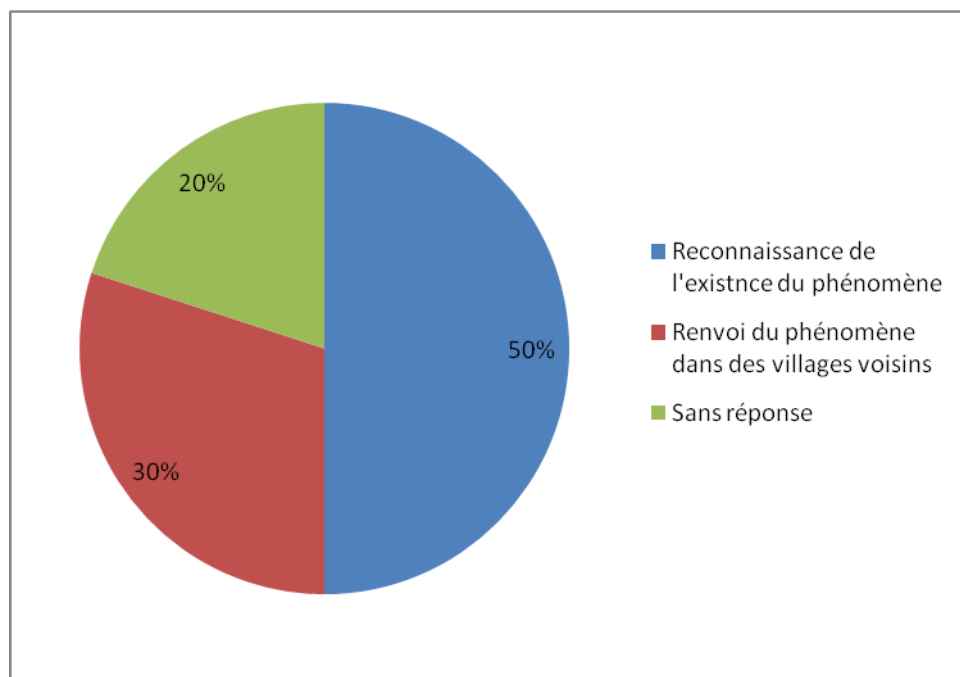
Source : Enquêtes, 2012

*L'échantillon est composé de 87% de personnes de sexe masculin et 13,5% de personnes de sexe féminin. Les ménages polygames représentent les 90% de l'effectif total enquêté tandis que ceux monogames sont de 10% seulement. Ce qui veut dire que la majorité des ménages dans ces villages sont polygames. Rien ne prouve que ces 10% de foyers monogames puissent disparaître au profit de ceux polygames d'ici un an ou quelques années.

*Sur la question de la pratique du trafic des enfants dans la zone, 50% des enquêtés reconnaissent qu'il existe ; 30% déclarent que le trafic des enfants n'est

pas pratiqué dans leur village mais reconnaissent qu'il se pratique dans les autres villages voisins. Et les 20% restants se sont abstenus de répondre à la question.

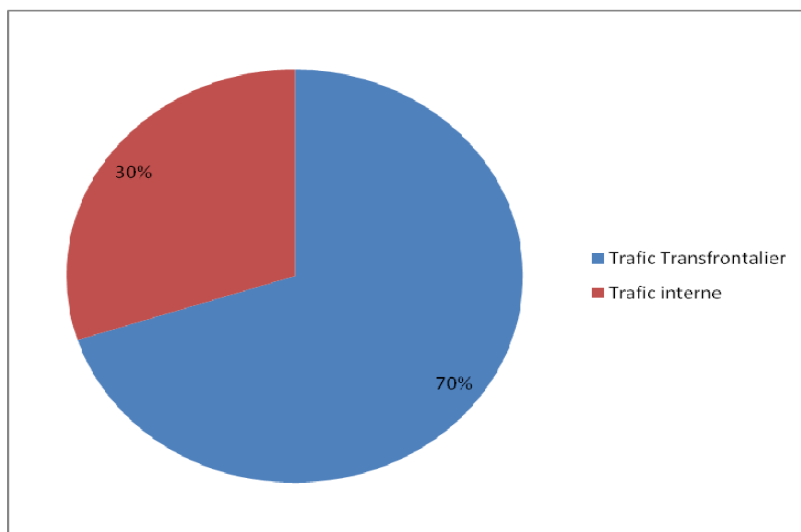
Interprétation graphique N° 1 : degré de connaissance de la pratique du phénomène par la population



Source : Enquêtes, 2012

*En ce qui concerne les différents types de trafic existants dans les villages ciblés, nous avons recensé deux (02) types de trafic à savoir : le trafic transfrontalier et le trafic à l'intérieur du pays même. Le plus répandu ou le plus pratiqué est celui transfrontalier à 70% et 30% pour celui qui est fait à l'intérieur du pays. Selon les propos des enquêtés, ceci s'explique par le fait que les enfants gagnent plus d'argent à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays et en plus de cela ils reçoivent des cadeaux de différentes natures des employeurs étrangers.

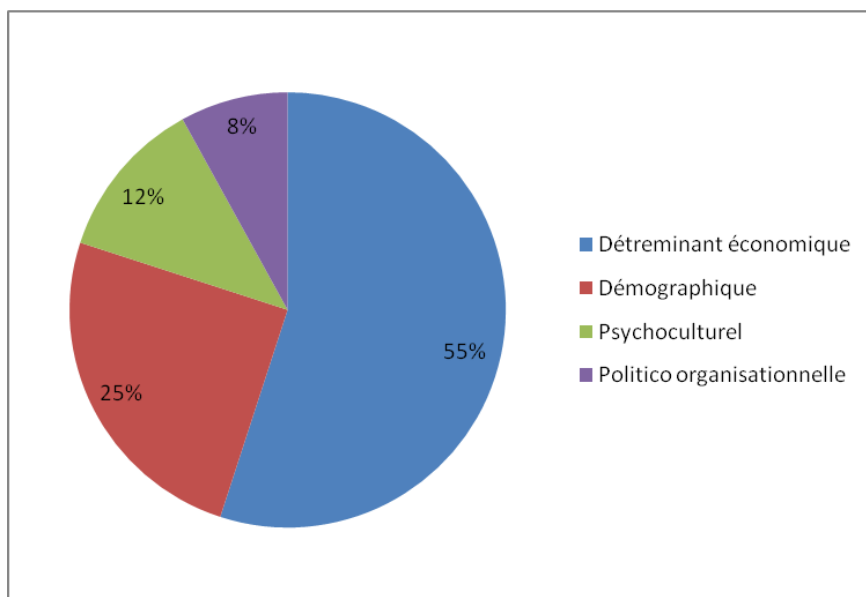
Interprétation graphique N°2 : Type de trafic d'enfant



Source : Enquêtes, 2012

*Pour ce qui est des déterminants de la pratique du trafic des enfants, les facteurs qui influencent les décisions des parents sont d'ordre économique avec un taux de 55%, démographique (25%), psychoculturels (8%) et politico-organisationnels (12%).

Interprétation graphique°3 : Déterminants de la pratique du trafic



Source : Enquêtes, 2012

Tableau N°3 : Connaissances des structures luttant contre cette pratique à Za-kpota

| Public Structures, personnes | Elus locaux | Chefs de ménage | Femmes | Enseignants Religieux Agents de santé |
|------------------------------------|----------------|--------------------|------------|---|
| TDH | 12 100% | 80 56.7% | 1 0.5% | 16 100% |
| UNICEF | 12 100% | 150 85% | 7 58% | 16 100% |
| Centres de promotion sociale | 12 100% | 175 100% | 12 100% | 16 100% |
| Jean Marie ALLAGBE | 12 100% | 25 14% | 2 16% | 6 37.5% |
| PRODICHILD | 12 100% | 0 0% | 0 0% | 6 37.5% |

Les populations dans leur ensemble reconnaissent la volonté des autorités municipales, notamment celui du chef de l'arrondissement de Kpakpamey à voire éradiquer un jour ce fléau de leur commune et leur engagement dans la lutte contre ce trafic. Beaucoup d'entre eux connaissent des structures comme TDH, UNICEF et le Centre de Promotion Sociale de Za-kpota. Il faut aussi souligner que difficilement, ils se rappellent le nom de ces structures du fait que la plupart d'entre eux soient des illettrés.

Tableau N°4 : Implication des populations dans les actions des structures (TDH, UNICEF, Centre de Promotion Sociale)

| Public Degré d'implication | Elus locaux en % | Chefs de ménage En % | Femmes En % | Enseignants Religieux Chefs de cultes en % |
|-------------------------------|---------------------|----------------------------|----------------|---|
| Associé à toutes les actions | 8 | 0 | 0 | 0 |
| Associé | 66 | 0 | 0 | 0 |
| Ponctuellement | 2 | 35 | 0 | 16 |
| Pas du tout associé | 16.6 | 20 | 0 | 100 |
| | 2 | 140 | 12 | 0 |
| | 16.6 | 80 | 100 | 0 |

Les populations ne sont pas souvent appelées à participer ou être impliquées dans les actions de lutte contre le trafic des enfants. Les structures prennent les populations comme des acteurs passifs. Sauf quelques unes d'entre elles sont associées par moment.

Tableau N°5 : Actions des différentes structures et personnalités

| Actions Structures, personnalité | Sensibilisation | Récupération des enfants victime de trafic | Menace, Répression, Intimidation | Alphabétisation | Promotion de l'éducation |
|--|-----------------|--|----------------------------------|-----------------|--------------------------|
| TDH | 10 | 10 | 1 | 1 | 10 |
| UNICEF | 10 | 5 | 1 | 1 | 10 |
| CPS | 10 | 10 | 10 | 1 | 5 |
| Jean Marie ALLAGBE | 10 | 1 | 1 | 1 | 10 |
| Autorités Locales | 10 | 5 | 5 | 1 | 5 |

Légende : 10- Beaucoup

5- Peu

1- Très peu ou pas du tout.

L'action prioritaire que toutes les structures ont menée dans ces villages est la sensibilisation. Pour ce qui concerne la récupération des enfants victimes du trafic des enfants, c'est le centre de promotion social et TDH qui œuvrent dans ce domaine. Ils scolarisent les plus petits et les plus grands sont mis dans les apprentissages de leur choix. La promotion de l'éducation est en train de prendre timidement dans ces villages.

Tableau N°6: Les canaux de communication utilisés et types de sensibilisation

| Structures /personnalités \ Canaux utilisés | Médias | Canaux traditionnels de communication | Communication directe | Séminaire | Causerie Débats |
|---|--------|---------------------------------------|-----------------------|-----------|-----------------|
| TDH | 50% | 5% | 25% | 0% | 20% |
| UNICEF | 50% | 90% | 30% | 0% | 11% |
| CPS | 20% | 15% | 25% | 20% | 20% |
| Jean Marie ALLAGBE | 10% | 50% | 30% | 0% | 20% |
| Autorité locale | 50% | 10% | 5% | 30% | 5% |

La grande partie des actions de sensibilisation sont adressées à toutes les composantes de la population. Pour cette population rurale, les canaux traditionnels ne sont pas prisés par les structures. Elles préfèrent faire les sensibilisations par les médias. Les communications directes et les débats-causeries sont aussi utilisés mais très peu.

II. Commentaire des résultats

Sur les 215 personnes rencontrées lors de nos investigations sur le terrain, 69% reconnaissent que le trafic des enfants existe et persiste dans leur localité ou en sont eux-mêmes victimes, que cela soit sur le plan international ou à l'intérieur du pays. Le trafic des enfants à l'échelle internationale représente 70% et celui effectué à l'intérieur du pays est de 30% seulement. Nous avons pu avoir ces résultats grâce à une cible consciente de son rôle important dans la lutte contre ce trafic et de son impact sur le développement de l'enfant et de leur localité. Elle est constituée des personnes de toutes catégories socioprofessionnelles et socioéconomiques mais surtout de sexe masculin marié et ayant des enfants à leurs charges et résidant dans les villages ciblés.

La grande partie de la population reconnaît que le trafic des enfants existe dans leur localité et elle pense que, cela est dû à leurs conditions socioéconomiques et démographiques et donc des difficultés financières, la misère et la pauvreté.

25% de l'échantillon déclarent qu'ils savent que les enfants subissent de mauvais traitements mais laissent leurs enfants partir en espérant échapper à la pauvreté ou améliorer sa condition de vie grâce aux cadeaux que lui offrent les trafiquants et les intermédiaires. En effet, ils appuient cette déclaration par ce proverbe fon : « ya wè no blo gbètò » ; ce qui veut en fon « c'est la souffrance qui fait l'homme ». Ils continuent en disant qu'ils ont été victimes du trafic des enfants aussi dans leur enfance, ils ont subi ces mauvais traitements mais ils n'en sont pas morts mais cela les a plutôt formés pour la vie. Les 75% restants sont ignorants du traitement infligé aux enfants arrivés à destination, ceci explique le fait que beaucoup de parents laissent partir leurs enfants et permettent ainsi à ce phénomène ignoble de persister. Et pour cette frange de la population, la question de savoir si le trafic des enfants est une bonne ou mauvaise chose, elle s'abstient de répondre.

En ce qui concerne le volet communication dans la lutte contre ce fléau, la question posée est quels sont les types de canaux et outils utilisés pour les sensibilisations dans ces zones rurales à 95% analphabètes. Nos recherches nous ont permis de savoir que jusqu'ici, les médias ont été toujours privilégiés au détriment des canaux traditionnels. Quand aux messages à passer, ils ne sont pas adaptés à cette population analphabète sur le plan linguistique. Conséquence, cette population est indifférente de ces sensibilisations médiatisées. Et puis combien de personnes ont accès à ces informations quand on sait que ces zones ne sont pas électrifiées et qu'il est difficile à un pauvre paysan de trouver 2 000F pour se payer un poste radio.

Pour ce qui est des structures qui interviennent dans le domaine et de leurs actions, et plus précisément dans ces quatre villages cibles, il se pose un problème de choix des cibles, l'inexistence des projets de lutte pour un changement de comportement face au fléau à long terme, des projets d'information et éducation sur la protection de l'enfant et de ses droits manquent ainsi que le suivi et l'évaluation des actions menées dans ce sens. Il faut aussi reconnaître que les populations ne sont pas impliquées comme cela se doit dans ces actions ; elles sont souvent considérées comme des acteurs passifs dans cette lutte. La seule action dans laquelle elles sont associées à notre connaissance reste la mise en place, en 2011, des comités par le centre de la promotion sociale de za-kpota dont les présidents sont les chefs de village. Une stratégie qui pouvait marcher mais faute des moyens financiers et matériels, ces comités ne fonctionnent pas pour le moment.

III. Analyse des résultats

En considérant les résultats issus de notre étude, on peut dire sans doute que le phénomène du trafic des enfants continu d'être pratiqué à Za-kpota en général et plus précisément dans les villages cible les plus touchés : Affossowogba, Tangbé, Tanta et Za-aga. Cette pratique dépend en grande partie

de la pauvreté qui règne dans ces milieux ruraux, le fort taux de natalité et aussi du manque d'informations sur ce fléau et sur les droits des enfants. En effet, quand les parents n'ont aucune source de revenus consistante et stable pour nourrir tous les enfants à leur charge, la solution la plus rapide est de pratiquer le trafic des enfants en échange de l'argent ou des cadeaux. La pauvreté est un atout incontournable sur lequel les trafiquants et les intermédiaires jouent pour convaincre les parents à laisser partir les enfants. L'agriculture est la principale activité des ménages mais elle n'est pas développée. La promouvoir et appuyer les paysans financièrement et matériellement va améliorer leurs conditions de vie en réduisant considérablement la pauvreté qui est source de mal. Pendant nos recherches, d'autres parents se sont confiés à nous en ces termes : « Comme on a personne pour nous venir en aide pas même le gouvernement, et on ne peut pas vivre sans manger, on est obligé de laisser partir 2 à 3 enfants pour nourrir le reste ».

Il y a aussi le fait que les sensibilisations à l'endroit des parents doivent porter sur des documentaires en langue fongbé pour leur expliquer que les enfants sont maltraités, les conséquences de cette maltraitance sur l'enfant et sur les droits et la protection de l'enfant. Ceci dans le but de leur montrer qu'il est mieux de vivre avec ses enfants dans la souffrance que de les envoyer pour de l'argent à des inconnus qui les maltraitent généralement et qu'ils sont les seuls à savoir ce qui est bon ou pas pour l'avenir de leurs enfants. Il faut engager des discussions avec eux pour les éclairer sur la question.

Par ailleurs, le comité de lutte contre le trafic des enfants mis en place avec l'aide de l'UNICEF en 2004 a réduit considérablement le taux du trafic des enfants dans ces localités comme Tangbé. Mais ce projet a été interrompu selon les dires des bénéficiaires, et cela a entraîné la reprise de cette pratique.

Il faut reconnaître que, la lutte contre le trafic des enfants est une lourde tâche qui nécessite beaucoup de moyens tant matériels, financiers, humains qu'intentionnels. Alors, une seule structure ou une institution à elle

seule, n'a pas les ressources nécessaires pour mener une lutte efficace et efficace contre la pratique. Le service protection du ministère de la famille et de la protection sociale que cette pratique interpelle, doit s'investir plus dans la lutte. L'UNICEF, TDH, consacrent des études et des actions sur la pratique. Elles appuient aussi quelques ONG locales qui travaillent dans le domaine. Mais cela reste insuffisant. L'Etat qui est garant des droits de la protection de chaque individu, devrait s'intéresser plus à cette pratique qui prive des milliers d'enfants, même si nous n'avons pas de statistiques l'attestant, de leurs droits les plus élémentaires. Sans une prise de conscience des dirigeants politico-administratifs, il sera très difficile de voir un jour le trafic des enfants hors de nos frontières et pourquoi pas du monde entier.

De plus, la lutte sera plus efficace si les structures mettent à contribution les canaux traditionnels de communication existants à Affossowogba, Tangbé, Tanta et Za-aga à savoir : les danses traditionnelles, les chansons et les théâtres. Les groupes folkloriques pourraient aussi jouer un rôle important dans cette lutte.

IV. Suggestions

La lutte contre le trafic des enfants rencontre beaucoup de difficultés. Les sensibilisations doivent être basées sur les échanges directs à travers les méthodes de communication et surtout en langue locale pour permettre aux populations de s'approprier et d'acquérir des aptitudes pour agir dans le sens favorable à la protection de l'enfant. Ceci va permettre un changement de comportement des ménages face au trafic des enfants.

Dans les zones rurales comme Affossowogba, Tangbé, Tanta et Za-aga, les populations rencontrées présentent les caractéristiques à savoir : promiscuité, condition de vie difficile, difficulté économique, analphabétisme, chômage et fort taux de natalité... Ces situations les exposent au trafic des enfants.

Pour que les actions de lutte soient plus efficaces, nous faisons les

suggestions suivantes à l'endroit de toutes les composantes impliquées dans la pratique et la lutte de ce fléau :

A l'endroit des chefs de ménages

- Participer aux activités de lutte contre le trafic des enfants ;
- Organiser des séances de discussion avec les chefs de ménages sur le trafic des enfants appuyés par les matériels éducatifs sur les droits de l'enfant ;
- Faire des projections cinématographiques sous les arbres à palabre sur les conséquences du trafic des enfants sur les enfants eux-mêmes et sur le développement de leur localité ;
- Organiser avec eux et les enfants des caravanes de sensibilisation sur la protection de l'enfant ;
- Organiser des compétitions culturelles inter-villages sur le thème : le trafic des enfants ;
- Sensibiliser sur les lois qui interdisent cette pratique au Bénin et les moyens de répression.
- Alphabétisation de tous les chefs de ménages.

A l'endroit des femmes

- Octroyer des microcrédits à des groupements de femmes
- Mettre à leur disposition des matériels nécessaires pour la transformation des noix de palme qui est leur principale source de revenue;
- Alphabétiser cette frange de la population ;
- Organiser des séances de discussion avec les groupements féminins ;
- Organiser des soirées de divertissement avec des chansons sur les droits de l'enfant ;
- Sensibiliser sur les lois interdisant le trafic des enfants au Bénin et les moyens de répression.

A l'endroit des enseignants

- Organiser des séminaires de formation sur les droits de l'enfant et sur les lois interdisant le trafic des enfants et les moyens de répression ;
- Amener les enseignants à discuter avec les élèves de ce trafic ;
- Mettre à leur disposition des matériels éducatifs comme des documentaires pour renforcer leur action.

A l'endroit des ONG locales

- Organiser un partenariat entre elles et surtout avec le centre de la promotion sociale de za-kpota ;
- Mettre sur pied des comités dynamiques de lutte contre le trafic des enfants ;
- Décentraliser les structures ;
- Choisir des personnes influentes de ces villages pour composer ces comités
- Concevoir, produire et diffuser largement des matériels éducatifs ;
- Promouvoir l'alphabétisation des adultes et l'éducation des enfants.

A l'endroit du gouvernement et des institutions internationales

- Promouvoir l'agriculture en appuyant financièrement et matériellement les paysans ;
- Octroyer des microcrédits aux femmes ;
- Promouvoir l'alphabétisation des adultes et l'éducation des enfants en construisant les infrastructures scolaires ;
- Faire participer la population dans les actions de lutte contre le trafic des enfants ;

- Appuyer financièrement et matériellement les structures locales intervenants déjà dans ce domaine ;
- Promouvoir les filières élevage et pêche en renforçant les capacités des éleveurs et pêcheurs ;
- Investir dans l'agro-alimentaire à travers des usines de transformation de jus d'orange et de noix de palme ;
- Mettre sur pied un comité multidisciplinaire pour faire l'état des lieux et déterminer les dispositions à prendre pour éradiquer cette pratique ;
- Sensibiliser la population sur les droits de l'enfant, les lois interdisant le trafic des enfants et les moyens de répression.



CONCLUSION

L'étude sociocommunautaire nous a permis de constater que, la pratique du trafic des enfants est la solution que la population des villages Affossowogba, Tangbé, Tanta et Za-aga ont trouvé pour améliorer leur situation économique. Elle est incluse comme cela dans leur mentalité ; c'est la représentation sociale qu'ils ont de ce fléau avilissant et barbare. Notre étude a révélé que deux institutions internationales en plus des structures locales interviennent dans ce domaine, en plus d'elles il y a les personnalités comme Jean-Marie ALLAGBE.

Notre étude a également constaté que ce fléau n'est pas assez réprimé comme le disent les textes et lois votés à cet effet. Le manque des ressources au niveau des structures locales et l'absence des stratégies de lutte qui tiennent compte des réalités sociales de la communauté fait partie également du lot sans oublier la non implication des intéressés dans les actions de lutte. Par ailleurs, la sensibilisation, tous azimuts est la principale stratégie utilisée par ces structures contre cette pratique économique. Les cibles ne sont pas souvent bien définies. On ne constate pas l'implication visible et effective du gouvernement dans la lutte contre ce phénomène qui est un handicap majeur au développement. Les méthodes de communication traditionnels sont laissés pour compte au profit de ceux modernes c'est-à-dire les médias.

En tenant compte de ces constats et sur la base des facteurs psychosociaux des communautés, nous avons proposé des stratégies pour :

- Renforcer les actions des ONG dans ces villages ;
- Et dynamiser la lutte au plan communal et national.

A propos de ces stratégies, elles visent à mettre au cœur de la lutte de cette pratique, les communautés concernées sur le plan local, national et international. La mise sur pied des comités de chercheurs pour faire l'état des lieux sur le problème est indispensable. Ceci, afin de situer plus clairement la pratique et son ampleur pour prendre des dispositions opportunes. Lesquelles vont nous permettre de bannir ce trafic de nos campagnes et villages.

Tant que les acteurs et intervenants dans le domaine du développement social (l'Etat, acteurs, population) ne joueront pas convenablement leur rôle, il sera toujours observé dans nos zones rurales la persistance du trafic des enfants et de ses répercussions sur notre développement.

Référence Bibliographiques

Mémoires

- ADOUKONOU, (Y.V.R) (2006-2007).Contribution aux stratégies de communication pour l'éradication de l'infanticide rituel en milieu baatonu de Bori, commune de n'dali, Mémoire de Maîtrise, DSLC, FLASH, UAC, 2006-2007
- ADJALLA (A.M.C) 2010. Communication Education pour la Santé et Pratique de l'Automédication dans la ville de Cotonou : Quelles stratégies pour une meilleure information des populations urbaines, Mémoire de Maîtrise, DSLC, FLASH, UAC, 2010
- DJINOUE, Flore,(2005), communication UNICEF BENIN Trafic des enfants : une contribution à la micro planification intégrée de communication pour Za-kpota, mémoire de maîtrise en science du langage et de la communication, Université d'Abomey Calavi, inédit
- El-Oumar, A, Le Trafic des enfants au Bénin : analyse des conditions socio-juridiques et du cadre administratif, Mémoire de Maîtrise es Sciences juridiques, Université de Parakou, 2009
- Konouho,A. (2005), Langues Nationales et Décentralisation : le cas de la commune de Cotonou, Mémoire de Maîtrise en science du langage et de la communication, Université d'Abomey- Calavi, inédit

Ouvrages spécialisés

- DADELE, Antoine. (2006).Méthodologie de planification d'une stratégie de communication participative pour le développement, une synthèse documentaire
- BARRES, Régine et RAFFESTIN, Pierrette. (2002). Communication Organisation et Méthodologies en santé et action sociale, Ed, Foucher, Paris

- BASICS. (1996) boîte à outils pour le renforcement des compétences en matière de communications, USAID, Healthcom, Dakar

Rapports d'étude

- O.FENEYROL, les petites mains des carrières de pierre. Enquête sur un trafic d'enfant entre le Bénin et le Nigéria, Terre des Hommes, 2005
- Terre des Hommes, campagnes « stop trafic d'enfants ». Dossier Etinero. Le transfert illégal d'enfants à l'étranger pour l'exploitation par le travail, 2001.
- Unicef, stop à la traite des enfants, 2009.
- Unicef, Etude national sur la traite des enfants, Novembre 2007, p. 33

Liste internet

- www.tdh
- <http://www.unicef.org/french> info

Documents divers

- Recueil des textes de lois sur le trafic des enfants. MFPSS. 3em édition mai 2003. P.5.
- Principe de la déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU, le 20 Novembre 1959 concernant la protection de l'enfant et la sauvegarde de sa plénitude ou de son identité corporelle
- Convention de l'OIT de juin 1973, portant sur l'âge minimum d'admission à l'emploi des enfants
- convention de la Haye sur la protection des enfants, adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU, le 20 Novembre 1959



ANNEXES

Questionnaire d'enquête

IDENTIFICATION

Nom :

Prénom :

Profession :

Situation Matrimoniale :

Arrondissement/Village/Quartier :

.....

I- PRATIQUE DU PHENOMENE

1-Avez-vous des enfants ?

OUI

NON

2-Combien d'enfants avez-vous ?

.....
.....

3-Combien ont moins de-14ans

.....
.....

4-Tous vivent-ils avec vous ?

OUI (si oui passez au grand II) NON

5-Où sont les autres?

.....

6-Pourquoi avez-vous laissé partir votre enfant ?

.....
.....

7-Comment sont-ils partis là-bas ?

Est-ce par vous-même ?

Est-ce par l'intermédiaire d'un parent à vous ?

Autres

8-Chez qui vivent-ils là-bas ?

Vos amis

vos parents

Autres personnes (*à préciser*)

.....

9-Que font-ils là-bas ?

Ils vont à l'école

Ils apprennent un métier

Ils travaillent

Ils aident leurs tuteurs

Autres (*à préciser*)

.....

10-Est-ce que vous recevez des cadeaux des tuteurs de vos enfants?

OUI
grand II)

NON (*si non passez au*

11-Quel type de cadeaux ?

.....

12-Avez-vous reçus un cadeau avant le départ de votre enfant ?

OUI

NON

II- CONNAISSANCE DU PHENOMENE

13-Que savez-vous du phénomène du trafic des enfants ?

.....

.....

.....
.....
14- Qui connaissez-vous parmi ceux qui s'adonnent à ce trafic ?

.....
.....
15- Comment d'après vous cela se fait-il que les forces de l'ordre n'arrivent pas empêcher ce trafic ?

.....
.....
16- Est-ce que c'est une bonne chose à votre avis ?

OUI

NON

17- Avez-vous déjà placé des enfants ?

OUI

NON

18- Quelles sont les raisons qui poussent les parents à placer leurs enfants ?

.....
.....
.....

19- Savez-vous que les enfants placés subissent de mauvais traitements ?

OUI

NON

20- Savez-vous que ce phénomène est puni par la loi ?

OUI

NON

GUIDE D'ENTRETIEN

- 1- Comment s'organise le trafic des enfants dans la localité ?
- 2- Quels sont les différents acteurs qui interviennent dans ce trafic ?
- 3- Quelles sont les différentes actions que vous menez pour lutter contre ce fléau ?
- 4- Pouvez-vous nous décrire ces actions ?
- 5- Avez-vous obtenu des résultats concrets ?
- 6- Pouvez-vous nous citer quelques résultats que vous avez obtenus ?
- 7- Quels sont les différents appuis institutionnels dont vous bénéficiez dans le cadre de cette lutte ?
- 8- Est-ce que les populations sont impliquées dans la mise en œuvre de vos stratégies de lutte contre le fléau ?
- 9- Quelles sont les différentes difficultés que vous rencontrez dans cette lutte?
- 10-Pensez-vous que le phénomène recule ?
- 11-Quelles sont vos perspectives pour les années à venir ?

Tableau comportant les sources d'informations et techniques de recherche

| Sources d'informations | Techniques de recherche |
|--|--|
| -Centre de Promotion Social de Za-kpota -CST de la mairie de Za-kpota -Secrétaire Général de la mairie de Za-kpota -le CA de l'arrondissement de Kpakpamey -le chef du village d'Affossowogba -le chef du village de Tanta -le groupe d'instituteurs de za- aga -les Ménages -les chefs de culte et des hommes de Dieu | -la documentation -recherches sur les sites internet de TDH, UNICEF -Entretien -Observation -Questionnaire -Dépouillement des résultats |

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----|
| SOMMAIRE..... | ii |
| DEDICACE..... | iii |
| REMERCIEMENTS..... | iv |
| Liste des abréviations et des sigles..... | v |
| Liste des tableaux..... | vi |
| Liste des graphiques..... | vii |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE I : CADRE DE L'ETUDE..... | 5 |
| I. Présentation du cadre d'étude..... | 5 |
| 1. Localisation..... | 5 |
| 2. Caractéristiques économiques..... | 5 |
| 3. Caractéristiques démographiques..... | 6 |
| 4. Réalités socio culturelles et représentations sociales du fléau : trafic des enfants..... | 6 |
| II. Profil sociolinguistique de la zone d'intervention..... | 7 |
| 1. Situation des langues béninoises..... | 7 |
| 2. Présentation des langues du cadre d'étude..... | 8 |
| III. Informations spécifiques sur le cadre d'étude..... | 8 |
| 1- Caractéristiques géographiques..... | 8 |
| a. La Végétation..... | 9 |
| b. Le Relief..... | 9 |
| c. Hydraulique..... | 9 |
| d. Environnement..... | 9 |
| e. Infrastructures routières..... | 10 |
| 2- Caractéristiques socio culturelles..... | 10 |
| a. Religion..... | 10 |
| b. Organisation sociale..... | 10 |

| | |
|--|----|
| c. Autres occupations. | 10 |
| d. Système éducatif. | 11 |
| e. Système sanitaire | 11 |
| f. Canaux de communication. | 11 |
| g. Besoins..... | 11 |
| CHAPITRE II :PROBLEMATIQUE DU FLEAU ET OBJECTIFS DE | |
| L'ETUDE | 14 |
| I- Problématique | 14 |
| II- Hypothèse et objectifs de l'étude | 16 |
| 1. Hypothèses..... | 16 |
| 2. Objectif général de l'étude. | 16 |
| 3. Objectifs spécifiques..... | 17 |
| III- Approche méthodologique..... | 17 |
| 1- Méthodologie de recherche..... | 17 |
| a. La collecte des données. | 17 |
| b. Les méthodes d'analyse et de traitement des données..... | 18 |
| c. Échantillonnage | 18 |
| 2- Les limites de l'étude..... | 20 |
| CHAPITRE III :CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET REVUE DE | |
| LITTERATURE | 22 |
| I- Clarification conceptuelle | 22 |
| II- Revue de littérature..... | 24 |
| CHAPITRE IV : TRAFIC DES ENFANTS, SES IMPLICATIONS ET LA | |
| STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR UNE LUTTE EFFICACE..... | 30 |
| I. De la question du trafic à sa pratique dans la commune de Za- Kpota..... | 30 |
| II. Origine, causes, manifestations et conséquences du trafic des enfants. . | 31 |
| 1. Origine du phénomène..... | 31 |
| 2. Les causes du trafic des enfants..... | 34 |
| 3. Les manifestations de cette pratique..... | 36 |

| | |
|---|----|
| 4. Conséquences du trafic des enfants. | 38 |
| a. Sur l'enfant..... | 38 |
| b. Sur la communauté..... | 39 |
| 5. Les Lois interdisant le trafic et le travail des enfants et leur protection au Bénin et à l'international..... | 39 |
| a. Au Bénin | 39 |
| b. Les textes spécifiques..... | 42 |
| c. A l'international..... | 44 |
| 6. La déclaration des droits de l'enfant et le Pacte relatif aux droits civils et politiques..... | 44 |
| 7. Les conventions de l'OIT et la convention de l'ONU. | 45 |
| a. Les conventions de l'OIT. | 45 |
| b. Convention relative aux droits des enfants. | 45 |
| 8. La Charte africaine des droits et du Bien-être de l'enfant. | 46 |
| III. Rôle de la communication participative pour le développement dans la lutte contre le trafic des enfants..... | 47 |
| 1. Rôle de la communication pour la protection de l'enfant..... | 47 |
| 2. Les acteurs d'une action de communication participative pour le développement. | 47 |
| 3. Les facteurs intervenants dans une action de communication. | 48 |
| 4. Les atouts de la méthode participative..... | 50 |
| a. Le théâtre..... | 51 |
| b. Les chansons populaires..... | 51 |
| 5. Les théories de prédiction de comportement. | 52 |
| CHAPITRE V : PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSES DES DONNEES RECUEILLIES SUR LE TERRAIN | 58 |
| I. Présentation des résultats et statistiques obtenues..... | 58 |
| II. Commentaire des résultats | 64 |
| III. Analyse des résultats..... | 65 |

| | |
|----------------------------------|----|
| IV. Suggestions | 67 |
| CONCLUSION | 71 |
| Référence Bibliographiques | 74 |
| ANNEXES | 76 |